

Rapport sur la solvabilité

et la situation financière

Exercice clos au 31 décembre 2022

2022

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR en anglais) est élaboré, conformément à l'article L 355-5 du Code des assurances, aux articles 292 à 298 et 359 à 364 du règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, complétant les articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.

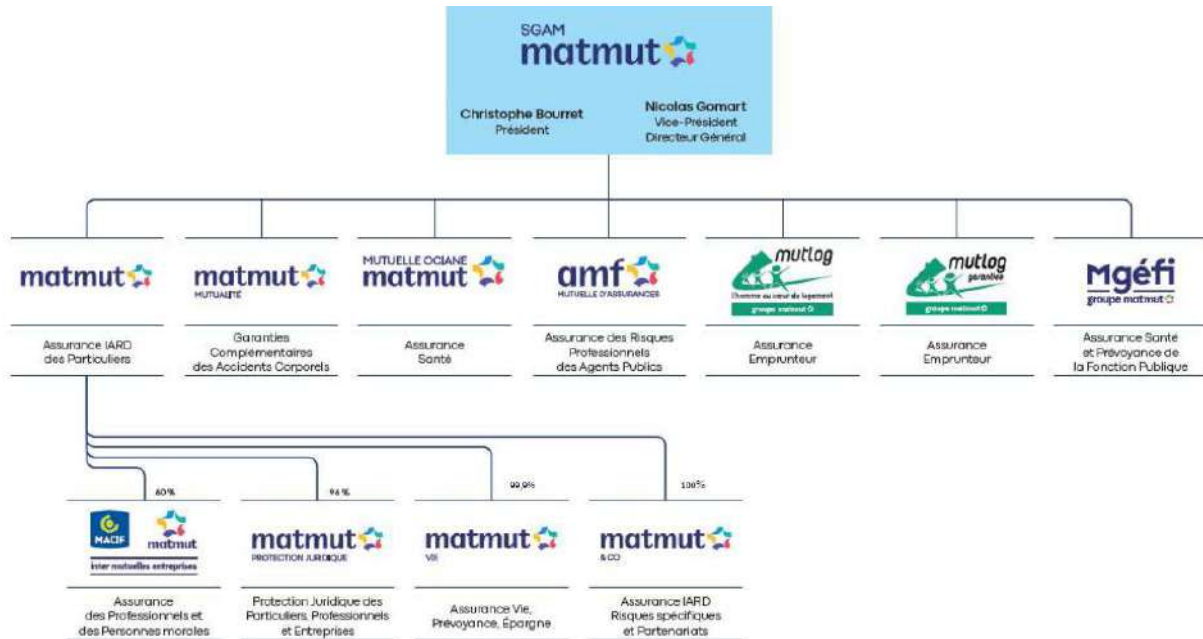
Il contient, au titre de l'exercice 2022, les informations qualitatives et quantitatives requises par la réglementation :

- Une synthèse,
- L'activité et les résultats de la Sgam Matmut,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- La valorisation à des fins de solvabilité,
- La gestion de son capital,
- Les états de reporting quantitatifs (en annexe).

Ce rapport a été présenté et approuvé par le Conseil d'administration de la Sgam Matmut du 17 mai 2023.

Préambule

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le périmètre de la Sgam Matmut a évolué avec l'affiliation de la Mgéfi, autorisée par le collège de supervision de l'ACPR réuni le 21 septembre 2022. Le Groupe prudentiel comprend désormais les entreprises affiliées suivantes :



Les agrégats consolidés en terme de situation financière et de solvabilité de ce nouveau périmètre sont exposés en annexe de ce présent rapport (après les QRT).

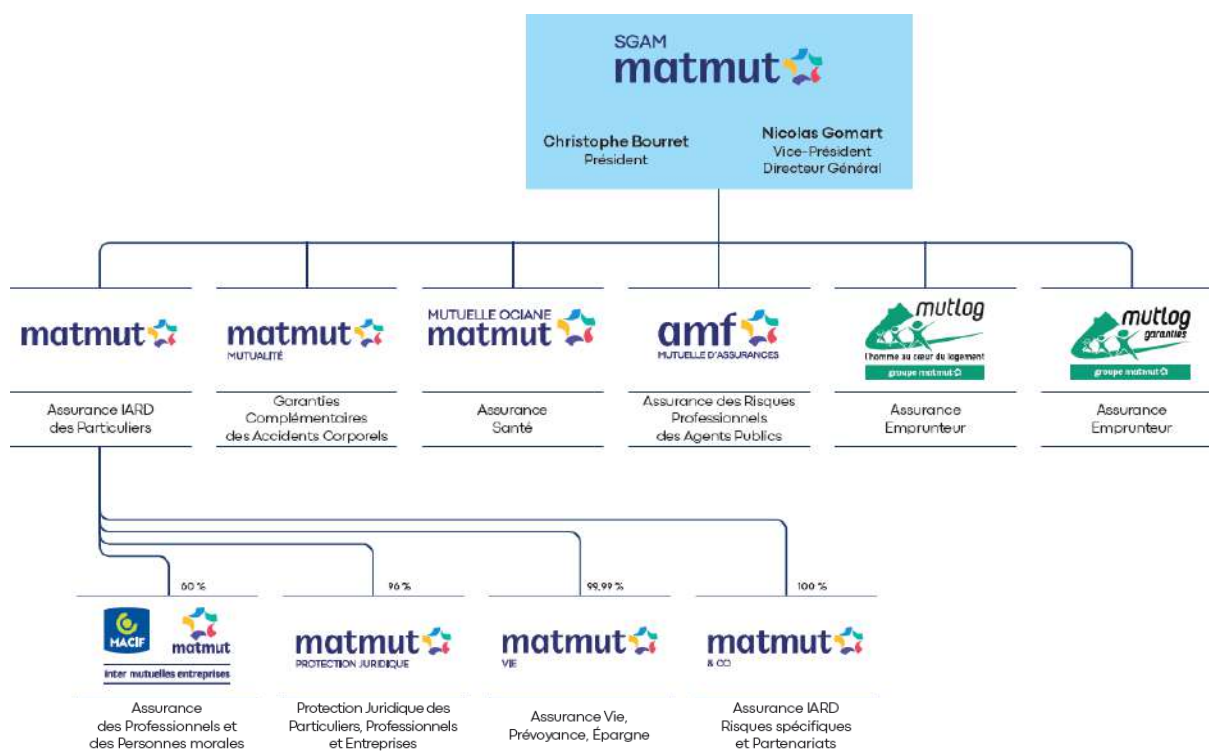
Les analyses présentées ci-après portent sur le périmètre de la Sgam Matmut, tel qu'il existe au 31 décembre 2022.

SYNTHESE	4
PARTIE A – ACTIVITE ET RESULTATS	8
A1- Présentation de l’activité	8
A2 – Résultats de souscription	13
A3 – Résultats des investissements	14
A4 – Résultats des autres activités	14
A5 – Autres informations	14
PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE	15
B1 - Informations générales sur le système de gouvernance	15
B2 - Exigences de compétence, honorabilité et disponibilité	19
B3 - Système de gestion des risques	20
B4 - Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	22
B5 - Système de contrôle interne	23
B6 - Fonction d’audit interne	25
B7 - Fonction actuarielle	26
B8 - Sous-traitance	27
B9 - Evaluation du système de gouvernance	27
B10 - Autres informations	27
PARTIE C - PROFIL DE RISQUE	28
C1- Risque de souscription	29
C2 – Risque de marché	31
C3 – Risque de crédit	32
C4 – Risque de liquidité	33
C5 – Risque opérationnel	33
C6 – Autres risques importants	34
C7 – Autres informations	34
PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	35
D1- Actifs	36
D2 – Provisions techniques	38
D3 – Autres passifs	40
D4 – Méthodes de valorisation alternatives	41
D5 – Autres informations	41
PARTIE E - GESTION DU CAPITAL	42
E1- Fonds propres	42
E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	44
E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	45
E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	45
E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	45
E6 – Autres informations	45
ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS	46
ANNEXE - SGAM Matmut (avec Mgéfi)	57

Activités et résultats

Groupe complet d'assurance et acteur majeur du mouvement mutualiste français, la Sgam Matmut est un groupe prudentiel auquel, sont affiliées au 31 décembre 2022, les entités suivantes :

- Matmut Sam, tête et cœur du groupe, met en œuvre des activités d'assurance dommage pour le grand public. Elle détient les filiales Matmut & Co (à 100%), Matmut Protection Juridique (à 96%), Matmut Vie (à 98 %) et Matmut Patrimoine (à 100 %). Elle intervient au capital d'Inter Mutuelles Entreprises à hauteur de 60 % et de Cardif IARD à 34 %,
- Matmut Mutualité, relevant du Code de la mutualité, délivre des prestations financières en cas d'accident corporel,
- Mutuelle Ociane Matmut, qui relève du Code de la mutualité, porte l'offre complémentaire santé du Groupe.
- AMF Sam, relevant du Code des assurances, est l'assureur de référence des comptables publics et des régisseurs pour la couverture de leur responsabilité personnelle et pécuniaire.
- Mutlog et Mutlog Garanties, relevant du Code de la mutualité, sont spécialisées en couverture des emprunteurs.



Les résultats du Groupe Matmut au titre de l'exercice 2022 se caractérisent par :

- ⇒ La poursuite de sa dynamique de croissance, dans un environnement assurantiel très concurrentiel avec :
 - Un chiffre d'affaires en progression de 3,1% par rapport à 2021, s'établissant ainsi à 2,48 milliards d'euros,
 - Une augmentation de son sociétariat de 1,4%, avec 4,2 millions de sociétaires,
 - Une augmentation de son portefeuille avec 7.9 millions de contrats.
- ⇒ Un chiffre d'affaires très majoritairement issu de l'assurance dommages (78,8%) et en hausse sur ce segment de 3,8%.
 La part de l'assurance santé reste stable à 16% tandis que la part de l'épargne et de la prévoyance est en repli de 14%.

- ⇒ un niveau de charges techniques exceptionnel notamment en IARD, en raison du cumul d'évènements défavorables et sévères observés sur le territoire en 2022 : d'une part, l'inflation qui a impacté les coûts de réparation et la charge des sinistres ; d'autre part, les évènements climatiques extrêmement nombreux et violents (incendies, inondations, grêles, sécheresse).
- ⇒ le contexte macroéconomique et géopolitique général qui a conduit à la baisse des marchés financiers avec en particulier une hausse des taux d'intérêt pénalisant les placements financiers.

Systeme de gouvernance

La gouvernance mutualiste de Sgam Matmut garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

- L'assemblée générale composée des entreprises affiliées,
- Les administrateurs élus (conseil d'administration et son président),
- La direction générale et les dirigeants effectifs. Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques de la Sgam Matmut et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise,
- Les responsables de fonctions clés.

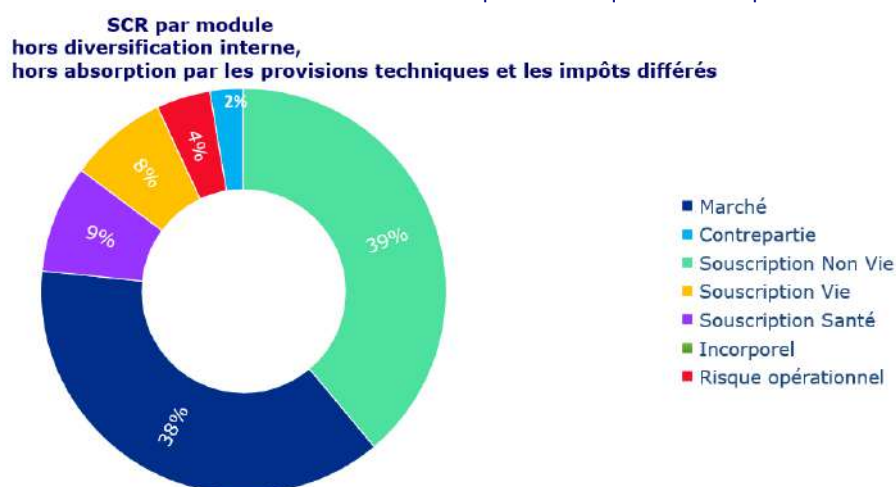
Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Les responsables de ces fonctions clés présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes et au comité des risques, conformité et actuariat, ainsi que, le cas échéant au conseil d'administration, accompagnant ainsi celui-ci dans sa mission d'orientation et de contrôle.

Le président du conseil d'administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation.

Profil de risque

La Sgam Matmut évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et ses risques opérationnels à partir du calcul du SCR de la formule standard. Son profil de risque se décompose comme suit :

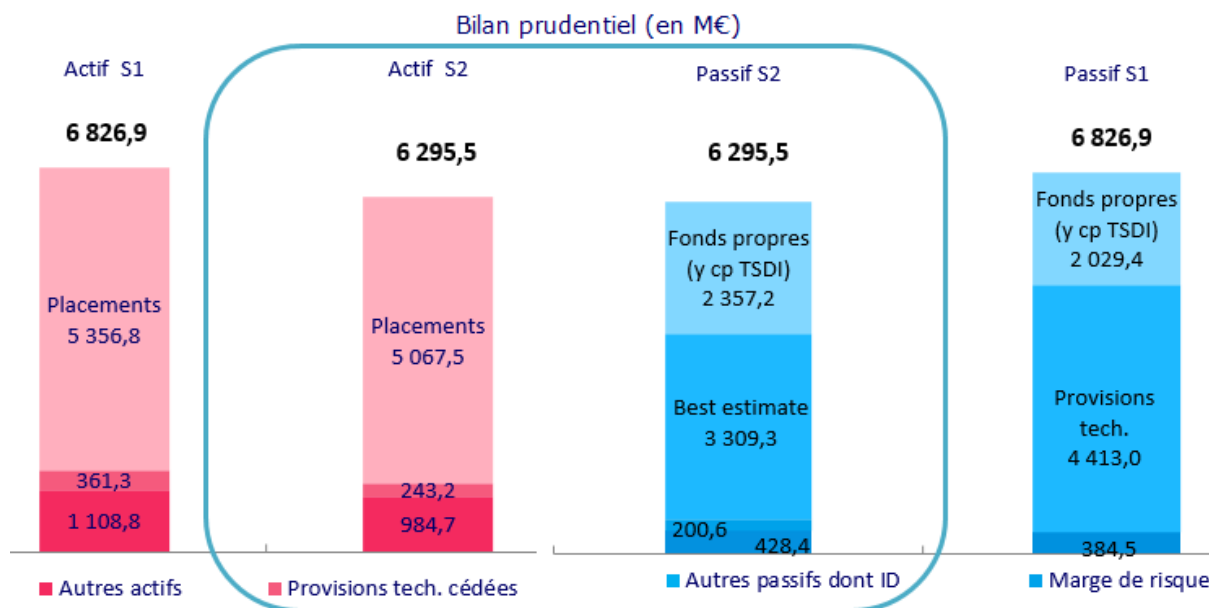


Représentant respectivement 38% et 55% du SCR hors effet de diversification interne et absorption des impôts différés, les risques de marché et de souscription sont les risques significatifs du Groupe :

- Le risque de marché se compose principalement des risques spread et actions en raison de la proportion des actifs soumis à ces risques dans le total des placements et du niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs,
- Le risque de souscription, principalement composé du module « non-vie » avec le risque de primes et réserves attaché à l'assurance automobile et habitation.

La Sgam Matmut est, par ailleurs, exposée à d'autres risques qu'elle suit, évalue et maîtrise à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie de risques, résultats de contrôle permanent...).

Valorisation à des fins de solvabilité



Le bilan prudentiel 2022 du Groupe se compose :

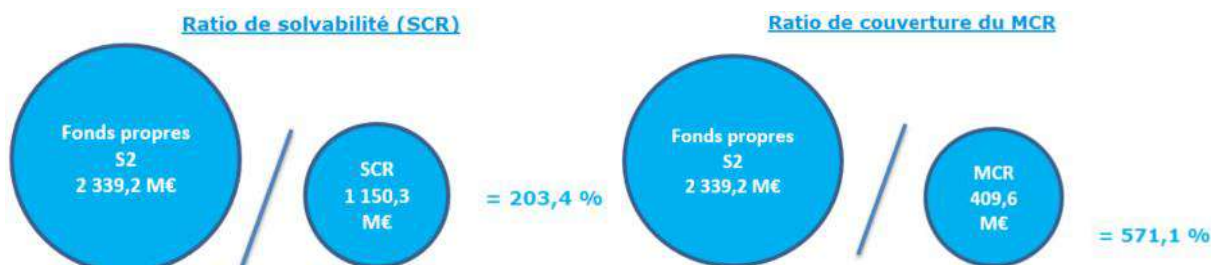
- à l'actif, de 80 % de placements (hors immobilier d'exploitation), de 4 % de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 16 %,
- au passif, de 53 % de best estimate, 37 % de fonds propres, 7 % d'autres passifs et 3 % de marge de risque.

La Sgam Matmut n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation, ni sur les provisions techniques, ni sur les taux et les chocs actions, améliorant sa solvabilité. Elle n'applique pas non plus de paramètres spécifiques propres – USP – à son profil de risque, auxquels elle est éligible.

Le groupe utilise la correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation de ses engagements telle que prévue à l'article L.351-2 du Code des assurances.

Ratio S2

203,4%
(+7,7 points vs 2021)



En progression de plus de 7 points par rapport à celui de l'année passée, la variation du ratio de solvabilité 2022 s'explique par les effets combinés de :

- la baisse des fonds propres prudentiels (de 214,8 millions d'euros), liée principalement à la moindre réévaluation des placements en valeur de marché par rapport à 2021,
- la réduction du SCR (de 155,3 millions d'euros) liée, d'une part, à la baisse du SCR de marché (de 329 millions d'euros ou - 33%) compte tenu de la baisse de l'exposition au risque actions, et, d'autre part, à la progression du SCR vie (+102,5 millions d'euros), s'expliquant essentiellement par la forte hausse du SCR rachat de Matmut Vie et du SCR non-vie, consécutive à l'augmentation du SCR CAT non-vie (+36,4 millions d'euros) avec l'évolution des traités de réassurance prévue en 2023.

La Sgam Matmut dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres.

Elle couvre largement les exigences réglementaires.

PARTIE A – ACTIVITE ET RESULTATS

A1- Présentation de l'activité

Acteur majeur sur le marché français de l'assurance, Sgam Matmut conçoit, distribue et gère, via ses affiliées et leurs filiales opérationnelles, des produits :

- d'assurance IARD (dommages aux biens, responsabilité civile, santé) dédiés aux particuliers, artisans, commerçants, petites entreprises, professions médicales et associations : assurance automobile, moto, habitation, bateau, chasse, accidents corporels, assurance scolaire, assurance santé, responsabilité pénale des comptables publics et des régisseurs, assurance destinée aux professionnels et petites entreprises,
- d'assurance de protection juridique vie Privée, Vie Professionnelle et de protection juridique des biens,
- d'assurance vie, de prévoyance et d'épargne (livrets d'épargne, assurance-vie, contrat de nature « Temporaire «Décès », produits destinés au financement des obsèques),

Elle propose également à ses sociétaires des services financiers (crédit auto, crédit consommation, assurance emprunteur) et des solutions d'accompagnement dans les situations les plus difficiles, notamment en cas d'accident corporel grave.

Les contrats distribués par chaque entité du Groupe sont principalement à échéance annuelle et tacite reconduction.

Le sociétariat est essentiellement concentré dans la vallée de la Seine (axe Paris – Le Havre), en vallée du Rhône, dans le Sud-Ouest et près du pourtour méditerranéen.

Faits marquants survenus sur la période de référence

La poursuite du développement du Groupe Matmut dans un environnement marqué par la crise macroéconomique et le contexte géopolitique

Malgré une année 2022 particulière, marquée une augmentation en fréquence et en ampleur des événements climatiques, une hausse des taux d'intérêts inédite depuis près de trente ans, le retour de l'inflation et par un renforcement des exigences réglementaires, le Groupe Matmut a su une nouvelle fois faire preuve de résilience et montrer sa solidité financière, son savoir-faire et son engagement au service de ses sociétaires.

Une nouvelle affiliation à la Sgam au 1er janvier 2023

Au 1er janvier 2023, la Mgéfi est devenue la septième affiliée de la Sgam Matmut. La Mutuelle générale de l'économie et des finances, est une mutuelle spécialiste de la fonction publique. Seule mutuelle référencée par les ministères économiques et financiers, sa mission est de protéger la santé des agents publics et celle de leurs proches tout au long de leur vie, tout en leur proposant une couverture en prévoyance adaptée à leur statut et à leurs besoins. La Mgéfi propose également des contrats collectifs auprès de plusieurs institutions parapubliques ou entreprises de la sphère économique et financière.

Ce modèle d'entreprise solide et volontariste s'est traduit par les actions suivantes.

L'engagement vis-à-vis des sociétaires

✓ L'accompagnement des victimes des intempéries

Dès la survenance du sinistre, le groupe s'est mobilisé pour venir en aide à ses sociétaires face à la violence des événements climatiques dont ils ont été victimes, en mettant en place :

- des mesures d'assistance permettant le relogement d'urgence et l'achat d'effets de première nécessité,
- des mesures conservatoires pour préserver les biens (location de bâches, déplacement, garde ou remplacement du mobilier, ...
- le versement d'une avance à valoir sur l'indemnisation,

- un service de soutien psychologique,
- l'organisation en urgence de l'expertise des biens endommagés afin d'indemniser au plus juste et au plus vite,
- une disponibilité 24h/24 et 7j/7 de l'assistance Matmut.

✓ Une meilleure protection de la santé et du pouvoir d'achat

Dès septembre 2021, le Groupe Matmut a décidé de geler les tarifs de ses assurances Santé pour l'année 2022, au bénéfice des 700 000 personnes protégées par la mutuelle Ociane Matmut, et contribue ainsi à lutter concrètement contre le phénomène de renoncement aux soins.

La mutuelle Ociane Matmut a par ailleurs prolongé jusqu'en 2023 les mesures solidaires qu'elle a prises très tôt, dès décembre 2020, au cœur de la crise sanitaire et bien avant la normalisation par l'Etat en avril 2021, consistant à rembourser les consultations de ses adhérents chez le psychologue, sans surcoût de cotisation, au travers d'un forfait solidaire. L'objectif est de venir en aide aux adhérents confrontés aux conséquences souvent "invisibles" de la crise du covid19 (hausse des états dépressifs, maintien des états anxieux à un niveau élevé...).

Afin de donner un coup de pouce supplémentaire au pouvoir d'achat de celles et ceux qui lui font confiance, la Matmut a mis en place le 1er juillet 2022 une opération exceptionnelle : le versement jusqu'à 100 euros pour chaque contrat supplémentaire souscrit, dès le 2ème contrat (automobile (tous risques) ou habitation (résidence principale ou secondaire)).

Ces actions témoignent de la fidélité du Groupe Matmut à son ADN, alors qu'il a désormais formalisé de façon claire le chemin qu'emprunte l'entreprise pour les décennies à venir avec sa Raison d'être, dévoilée en 2021, à l'occasion de la célébration des 60 ans de la Matmut.

L'engagement vis-à-vis des collaborateurs

Afin de jouer au mieux son rôle d'amortisseur social, dans un contexte économique difficile, le Groupe Matmut agit en faveur de la défense du pouvoir d'achat de ses 6 500 collaborateurs. En 2022, il a ainsi redistribué l'équivalent de plus de 5% de sa masse salariale (hors intéressement et participation), avec notamment le versement de deux primes exceptionnelles.

À l'occasion des négociations annuelles obligatoires 2023, le groupe a fourni des efforts encore supérieurs, avec notamment un niveau d'augmentation générale des salaires de +3,5 à 5% et une nouvelle prime de partage de la valeur, versée aux collaborateurs percevant un salaire annuel inférieur ou égal à 40 000 €.

Par ailleurs, dans le cadre du pilier « Plus d'évolution interne » du Plan stratégique « Plus de Matmut 2021-2023 », plusieurs sujets ont progressé en 2022 et 2023 :

- La mise en place d'un nouveau pacte managérial baptisé « avec » (pour activer les énergies, valoriser les compétences, encourager la coopération, communiquer le sens).
- La pleine prise en compte des nouvelles formes de travail, afin de transformer l'expérience collaborateurs, avec le concept « Maison Matmut » conçu pour les agences ainsi que le Siège social et ses annexes.
- La transformation du système d'information, avec un investissement IT de l'ordre de 100 millions d'€, sur la période 2021-2026.

L'engagement dans le développement durable

Le Groupe Matmut mène une politique RSE volontariste de transformation, qui repose sur 3 piliers : l'environnement, l'accessibilité & l'inclusion, la santé & le bien-être.

Cette politique a été renforcée en 2022.

✓ Mise en place d'une gouvernance dédiée RSE

- Une direction RSE tournée autour d'un objectif : « permettre au groupe d'être un acteur reconnu pour un engagement « en faveur d'une société plus solidaire, plus inclusive, et plus active face aux changements climatiques. »
- Un comité RSE présidé par le directeur général ayant pour mission de coordonner les actions dans le domaine de la RSE

- ✓ Démarche globale de prévention et de modélisation des risques naturels, spécifiquement les phénomènes d'inondation et de sécheresse.

Le groupe a en outre pris la décision, pour l'année 2023, de geler ses tarifs d'assurance automobile pour les propriétaires de voitures électriques.

- ✓ Dans le domaine de la gestion d'actifs, renforcement des politiques d'investissements financiers responsable et réalisation des constructions immobilières à haute performance énergétique.
- ✓ Dans le domaine des moyens généraux, plan de sobriété énergétique

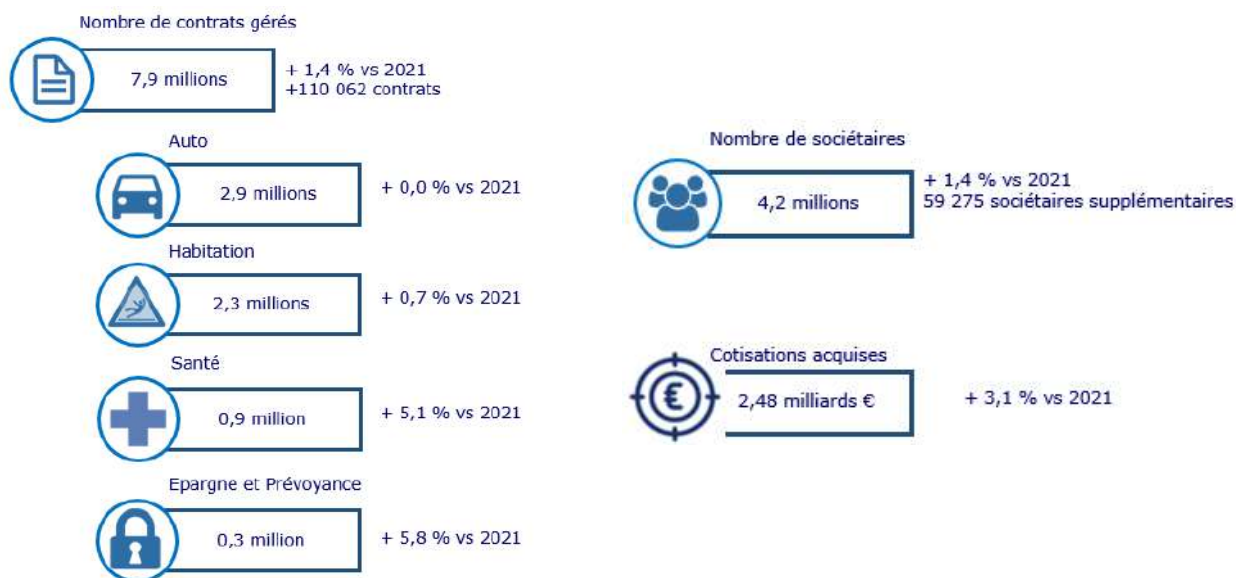
En amont des annonces gouvernementales sur le plan de sobriété nationale, Matmut s'est engagée dans des efforts réduction de sa consommation énergétique : la température et l'amplitude horaire de l'éclairage ont été réduites dans tous les locaux de son Siège Social et de ses annexes, les enseignes lumineuses des 500 agences en France sont progressivement supprimées, l'usage des serveurs informatiques est rationalisé.

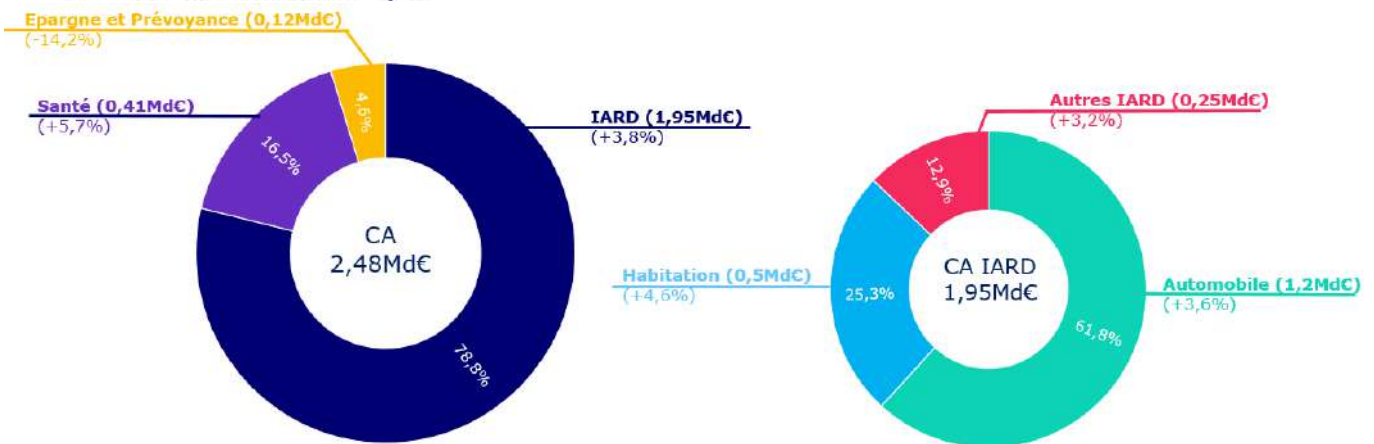
Une nouvelle identité graphique

Afin de renforcer son identité et son image de singularité, et de porter la fierté de ses valeurs et de ses engagements mutualistes, le Groupe Matmut a adopté une nouvelle identité graphique à l'automne 2022.

Résultats du Groupe en 2022

Chiffres clés

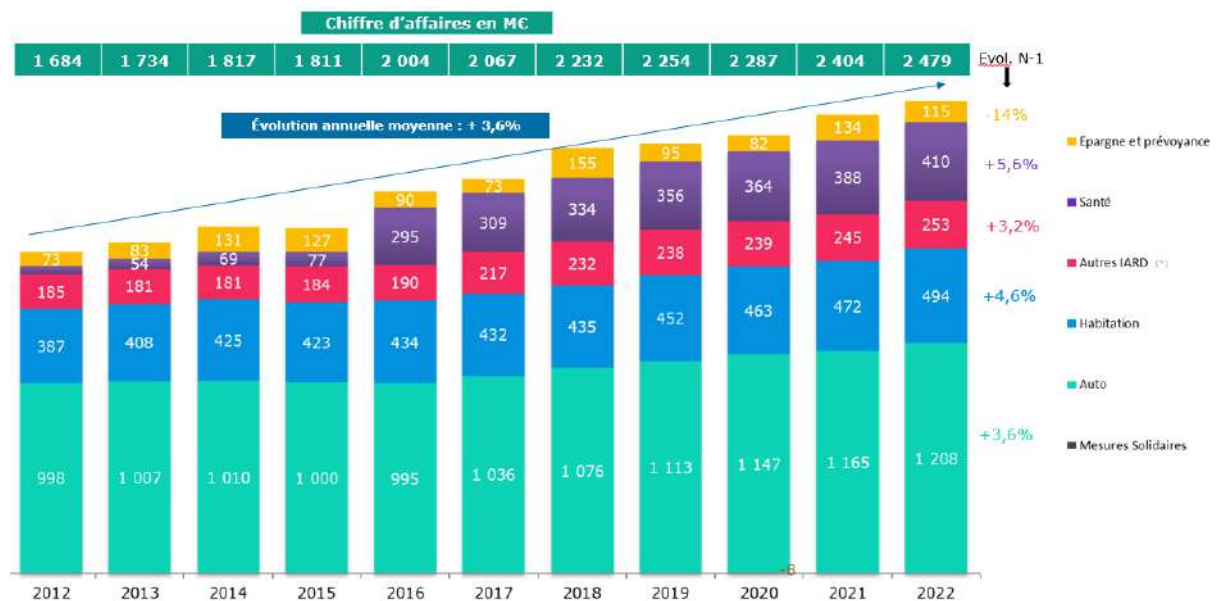




L'augmentation du chiffre d'affaires de la Sgam Matmut repose sur les principales branches IARD (automobile et habitation) et sur la Santé grâce à la progression de son portefeuille de contrats gérés sur ces deux segments :

- + 1,0 % sur le segment IARD,
- + 5,1 % sur le segment Santé.

Chiffre d'affaires par produit d'assurance (cotisations acquises brutes)



Résultat net combiné

Le résultat net combiné du Groupe s'établit à 46,9 millions d'euros, en baisse de 41,2 millions d'euros (-47%) par rapport au résultat réalisé l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition diminue de 65,9 millions d'euros.

Montants en M€	2022				2021
	Assurance non-vie	Assurance vie	Autres Activités	TOTAL	TOTAL
Primes acquises	2 370,9	108,3		2 479,2	2 404,4
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités			12,2	12,2	11,9
Autres produits d'exploitation	53,1	1,3	19,2	73,7	53,9
Produits financiers nets de charges	177,7	35,2	0,7	213,6	142,2
Total des produits d'exploitation	2 601,8	144,8	32,1	2 778,7	2 612,4
Charges des prestations d'assurance	2 207,5	119,3		2 326,8	1 947,5
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-120,2	1,9		-118,3	39,0
Charges des autres activités			32,9	32,9	24,2
Charges de gestion	471,6	15,8		487,3	485,9
Total des charges d'exploitation	2 558,8	137,0	32,9	2 728,7	2 496,6
Résultat de l'exploitation courante	42,9	7,8	-0,7	50,0	115,9
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition				0,0	0,0
Autres produits nets non techniques				-3,0	-3,4
Résultat exceptionnel				-1,0	3,1
Impôts sur les résultats				-0,8	-33,7
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES				45,2	81,9
Quote-part résultats entreprises mises en équivalence				1,1	8,7
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ				46,3	90,7
Intérêts minoritaires				0,6	-2,6
RÉSULTAT NET DU GROUPE				46,9	88,1

Les résultats de la Sgam Matmut pour 2022 se caractérisent par :

- Une progression du chiffre d'affaires : Les cotisations acquises progressent de 3,1 % par rapport à l'exercice 2021 avec une augmentation de 3,8% sur le segment IARD, 5,5% sur le segment Santé, malgré une baisse de 15 % en Epargne et Prévoyance.
- Une charge sinistre en nette hausse (+19.5%), notamment en IARD, résultant d'une sinistralité exceptionnelle en 2022, liée notamment à la survenance d'évènements climatiques d'ampleur. Tandis que la charge totale des sinistres est estimée à plus de 10 milliards d'€ pour l'ensemble des assureurs français, l'impact des épisodes de grêle, de tempête et de sécheresse est estimé à 200 millions d'€ de plus, par rapport à 2021, pour le Groupe Matmut.
- Un solde de réassurance négatif de 118.2 millions d'euros, soit une variation par rapport à 2021 de +157.3 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par la sinistralité exceptionnelle de 2022 sur le climatique pour laquelle la réassurance est fortement intervenue. Ainsi, le résultat de réassurance sur ces évènements augmente de 103.9 millions d'euros.
- Une amélioration significative des produits financiers nets de charges, de l'ordre de 71,4 millions d'euros. Cette hausse est portée en grande partie par la cession des titres OFI pour 48,2 millions d'euros et des plus-values réalisées sur la poche actions pour 22,3 millions d'euros. Il convient de noter ce résultat financier a été réalisé dans des conditions de marché dégradées et qu'au 31/12/2022, le portefeuille de placements de la Matmut est en-moins-value globale de 205,6 millions d'euros.
- De la charge d'impôts sur les résultats en forte baisse de 32,8 millions d'euros liés aux résultats solos impactés par la sinistralité exceptionnelle (-68,2 millions d'euros) et aux fortes déductions fiscales résultant de la diminution des plus-values latentes relevant de l'article 209OA et par une hausse de la charge d'impôts différés pour +35,3 millions d'euros, qui s'explique principalement par la baisse des moins-values latentes sur les OPCVM (article 209-OA), compensée par l'activation de déficits reportables, notamment sur Matmut Sam et Inter mutuelles entreprises (IME).
- De l'intégration en quote-part des résultats des entreprises mises en équivalence en baisse de 7,6 millions d'euros, liée à un résultat exceptionnel d'OFI holding en 2021 et à la cession des titres au 30 septembre 2022.
- Des intérêts minoritaires en hausse de 3,1 millions d'euros ce qui améliore d'autant le résultat du groupe.

Contrôle de la Sgam Matmut

La Sgam Matmut est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4

Noms et coordonnées des auditeurs externes

NOM	ADRESSE
SEC BURETTE	9 Rue Malatiré, 76000 Rouen
MAZARS	61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie

A2 – Résultats de souscription

Résultat des principales activités

Les résultats présentés ci-après sont ceux des activités « Automobile », « Habitation », « Accidents de la vie » et « Santé ». Elles représentent 80,6% du chiffre d'affaires et constituent en cela les lignes d'activité importantes du Groupe.

Montants en K€	Automobile	Habitation	Accidents de la vie	Santé	Sous-total
Résultat technique 2022	- 50 440	- 61 974	43 154	9 445	- 59 815
Résultat technique 2021	- 4 298	- 55 645	40 810	14 759	- 4 375
Écart 2022-2021	- 46 143	- 6 329	2 345	- 5 314	- 55 440

Globalement, 2022 est marquée par une augmentation significative de la sinistralité sur les branches Automobile et Habitation, du fait de :

- La survenance d'évènements climatiques exceptionnels (grêle, incendie) et de catastrophes naturelles (sécheresse) significatifs en 2022,
- L'augmentation du coût moyen des sinistres lié à l'inflation.

En assurance Santé, la hausse de la charge des prestations s'explique par l'augmentation des effectifs couverts et des dépenses avec la reprise des épidémies saisonnières de grippe, et des consommations de soins sur les actes liés à la réforme « 100% Santé », avec notamment un recours accru aux paniers de soins sans reste à charge.

Résultat pour l'ensemble des activités

Montants en K€	2022	2021	Variation 2022 2021	
Cotisations acquises	2 479 198	2 404 406	74 792	3%
Autres produits d'exploitation y/c financiers	299 491	208 025	91 467	44%
Charges des prestations d'assurance	- 2 326 774	- 1 947 474	- 379 300	19%
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	118 274	- 38 986	157 260	NS
Autres charges	- 520 201	- 510 109	- 10 092	2%
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	49 987	115 860	- 65 873	-57%

Le résultat d'exploitation de la SGAM diminue par rapport à 2021 (-57%).

Les principaux facteurs d'évolution du résultat de l'exploitation courante sont :

- Une progression de l'ordre de 3% des cotisations acquises,
- Une sinistralité Habitation en hausse par rapport à l'an passé avec la survenance d'évènements climatiques exceptionnels et de catastrophes naturelles (sécheresse) significatifs,
- Une sinistralité Automobile revenant à un niveau conforme aux historiques avec la hausse de la fréquence sinistre en lien avec l'absence de périodes de confinement par rapport à 2021 et l'augmentation du coût moyen des sinistres lié à l'inflation,
- Une amélioration du solde de réassurance, avec la mise en jeu des traités climatiques et de catastrophe naturelle,

- Un résultat financier en hausse.

A3 – Résultats des investissements

Le résultat financier s'élève à 214 millions d'euros en hausse d'environ 51% par rapport à celui de l'exercice précédent et en lien avec une augmentation des plus-values sur cessions réalisées sur la période.

Montant en M€	2 022	2 021	Variation 2022-2021	
Résultat Financier	214	142	72	51%

Le niveau de plus-values latentes du portefeuille de placements financiers est en baisse sur 2022.

A4 – Résultats des autres activités

La Sgam n'exerce aucune autre activité d'assurance.

Néanmoins, son résultat net est également impacté par :

- d'autres produits et charges non techniques,
- le résultat exceptionnel,
- les impôts sur les bénéfices,
- les opérations de combinaison (QP de mise en équivalence, dotations aux amortissements).

L'évolution du résultat des autres revenus et dépenses s'analyse comme suit :

Montant en M€	2 022	2 021	Variation 2022 2021	
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	0,0	0,0	0,0	-73,3%
Autres produits nets non techniques	-3,0	-3,4	0,4	-11,6%
Résultat exceptionnel	-1,0	3,1	-4,1	-130,9%
Impôt sur les sociétés	-0,8	-33,7	32,9	-97,5%
Quote-part résultats entreprises mises en équivalence	1,1	8,7	-7,6	-87,4%
Intérêts minoritaires	0,6	-2,6	3,1	-122,3%
Total des autres revenus et dépenses	-3,1	-27,8	24,7	-88,8%

A5 – Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

L'ensemble des informations concernant l'activité et les résultats est présenté dans les précédents chapitres de la partie A « Activité et résultats ».

B1 - Informations générales sur le système de gouvernance

Administration et direction de la Sgam Matmut

Régie par le Code des assurances, la Sgam Matmut est une structure dédiée et indépendante des entités opérationnelles portant les activités du groupe.

Elle est constituée afin d'organiser et de gérer la mise en œuvre des relations financières fortes et durables et les mécanismes de solidarité financière au profit des entreprises affiliées de la Sgam, tels que définis dans les statuts et par des conventions d'affiliations régularisées par celles-ci.

Dans ce cadre, la Sgam Matmut, a notamment pour objectifs de :

- fixer les orientations stratégiques, y compris financières, nécessaires au développement de la Sgam qui seront appliquées par les entreprises affiliées,
- veiller à ce que les stratégies et politiques proposées par chaque entreprise affiliée s'inscrivent dans le cadre des orientations et lignes directrices que la Sgam aura définies,
- organiser la mise en œuvre des relations financières fortes et durables et les mécanismes de solidarité financière au profit des entreprises affiliées de la Sgam,
- de contrôler le respect par les entreprises affiliées des orientations stratégiques et des politiques liées à la gouvernance des risques définie par la Sgam,
- mettre en place tous partenariats de développement commun, contribuer à la recherche de synergies et développer des projets de mutualisation en organisant la mise en commun d'investissements, des coûts et des moyens, ainsi que des financements y afférents,
- exercer une influence dominante au moyen d'une coordination centralisée,
- d'effectuer toutes opérations notamment financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et aux objectifs ci-dessus, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et le développement.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire des rôles et responsabilités entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part, garantissant ainsi une représentation proportionnelle, transparente et équilibrée des entreprises affiliées et une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée générale, composée des entreprises affiliées,
- Le Conseil d'administration, élu par l'Assemblée générale,
- Le Directeur général, nommé par le Conseil d'administration.

Le conseil d'administration et le directeur général forment l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, conformément aux dispositions du Code des assurances. Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont prévus aux statuts de l'entreprise et au règlement intérieur du conseil d'administration.

L'Assemblée générale

L'assemblée générale est compétente pour délibérer sur tout sujet qui lui est dévolu par la réglementation en vigueur et les statuts de la Sgam et en particulier sur les comptes sociaux et combinés de l'exercice écoulé, présentés par le Conseil d'administration.

Elle procède à la nomination de nouveaux membres, ratification des cooptation ou renouvellement de membres sortants du conseil d'administration, délibère sur leur éventuelle révocation, et procède à la nomination ou au renouvellement des commissaires aux comptes.

Elle est compétente pour modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, statuer sur toute décision relative à l'affiliation de toute nouvelle entreprise et approbation de la convention d'affiliation y afférente.

Le Conseil d'administration

Il est composé de 18 membres nommés par l'Assemblée générale assurés ou adhérents des entreprises affiliées. Il élit un Bureau parmi ses membres.

Les administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations stratégiques de la société et veillent à leur mise en œuvre. Ils délibèrent annuellement sur les sujets suivants :

- les décisions stratégiques et leur suivi,

- l'analyse des principaux risques d'assurance (engagement maximum, risque de tarification, fixation des principes de réassurance, garanties à long terme, règles de provisionnement),
- les politiques écrites,
- l'identification des risques généraux autres que ceux relatifs à l'assurance,
- l'arrêté des comptes annuels et comptes combinés,
- le suivi des résultats techniques,
- la définition et l'application des règles de contrôle interne et de gestion des risques,
- le suivi des affiliées, de leur valorisation et de la situation consolidée,
- la validation des rapports narratifs (ORSA, Rapport Régulier au Contrôleur [RSR], Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière [SFCR], rapport actuariel).

Le Conseil d'administration se saisit également de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent. Il procède, en outre, aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et a notamment accès aux échanges de correspondance importants avec les autorités de contrôle.

Composition du Conseil d'administration

	Administrateurs	Mouvements intervenus en 2022
<p>Président Christophe BOURRET</p> <p>Vice-président Nicolas GOMART</p>	<p>Sandra CORCOS</p> <p>Valérie FOURNEYRON</p> <p>Geneviève LEGUILLON</p> <p>Elvire LOUBIERE</p> <p>Véronique NICOLAS</p> <p>Pascale VION</p> <p>Bruno BEZARD</p> <p>Patrice BOUILHOU</p> <p>Gérard BOURRET</p> <p>Etienne CANIARD</p> <p>Jean-Marie CARRICANO</p> <p>Daniel HAVIS</p> <p>Lionel LE GALL</p> <p>Jacques MOIGNARD</p> <p>Christian OYARBIDE</p> <p>Didier RIFFAUD</p> <p>Censeurs</p> <p>André GEFFARD</p> <p>Jean-Marie DELAUNAY</p> <p>Luc de SEIGNEURENS</p>	<p>Les cooptations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sandra Corcos en remplacement d'André Geffard (qui devient censeur), - Elvire Loubière en remplacement de Mikel de Rezola <p>Ces cooptations ont été ratifiées par l'assemblée générale de juin 2022.</p> <p>La nomination d'André Geffard en qualité de censeur.</p>

Le Conseil d'administration de Sgam Matmut bénéficie de l'assistance et de l'expertise de 4 Comités Spécialisés créés au niveau de la SGAM, pour l'étude et l'appréciation des dossiers sur lesquels il est amené à statuer. Les attributions de ces Comités sont formalisées dans la politique générale de gouvernance. Il s'agit :

- du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- du comité des Nominations et Rémunérations, en charge d'examiner les propositions de nominations et les conditions de rémunération des mandataires sociaux et principaux dirigeants des entités du groupe,
- du comité éthique et pratiques mutualistes qui a pour mission d'assurer la mise en place des mesures imposées par la réglementation relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption.

Leurs membres, pouvoirs, et fréquence de convocation sont formalisés dans la politique de gouvernance générale.

Le Directeur général

Le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration. Il est chargé de la gestion exécutive de l'entreprise dans le respect des décisions prises par le Conseil d'administration auquel il rend compte.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représente la Société dans tous ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Le Directeur général s'appuie sur un comité de direction qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de la société. Le comité de direction se compose de 11 membres (Directeur général, Directeur général délégué et Directeurs généraux adjoints) et se réunit tous les 15 jours.

Le Directeur général informe les membres du comité des décisions prises en Conseil d'administration afin qu'elles soient mises en œuvre et chaque direction évoque les sujets d'actualité ainsi que l'évolution des projets en cours.

Le Directeur général s'appuie également sur 4 comités opérationnels spécialisés Groupe :

- le comité Pilotage Economique (CPE), chargé d'examiner les travaux d'évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA et vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe avec les objectifs fixés,
- le comité Risques et Contrôle interne (CRCI) qui traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et la maîtrise des risques, ainsi que ceux de contrôle interne. Il examine également les rapports narratifs réglementaires et les rapports d'activité des fonctions clés,
- le comité financier, qui définit la stratégie d'allocations d'actifs et examine l'impact sur la solvabilité des orientations d'investissement prises et la situation d'adossement Actif-Passif,
- le comité Technique Offre et Produits (CTOP) qui examine les projets de création et d'évolution de l'offre produits et services d'assurance et, pour chacun d'eux, les propositions en matière de positionnement et de politique tarifaire, ainsi que le suivi des impacts sur la société des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles.

Leurs membres, pouvoirs, et fréquence de convocation sont formalisés dans la politique de gouvernance générale.

Les dirigeants effectifs

Le principe dit des « quatre yeux » institue une double validation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à la Sgam Matmut dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités, avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre.

Trois dirigeants effectifs ont été nommés pour Sgam Matmut : Nicolas Gomart (directeur général), Thierry Masson (directeur général adjoint et directeur général délégué de Matmut Sam) et Stéphane Muller (directeur général adjoint Pilotage Economique et Financier).

Les fonctions clés

Conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances, la Sgam Matmut a procédé à la désignation des représentants des fonctions clés, tous rattachés au directeur général :

- Fonction de gestion des risques : Marie Schallier,
- Fonction actuarielle : Gérald Chauveau,
- Fonction de vérification de la conformité : François Fleury,
- Fonction d'audit interne : Philippe Vorin (Emmanuel Ruffin à compter du 1^{er} janvier 2023).

Les entreprises affiliées à la Sgam sont également dotées de 4 fonctions clés.

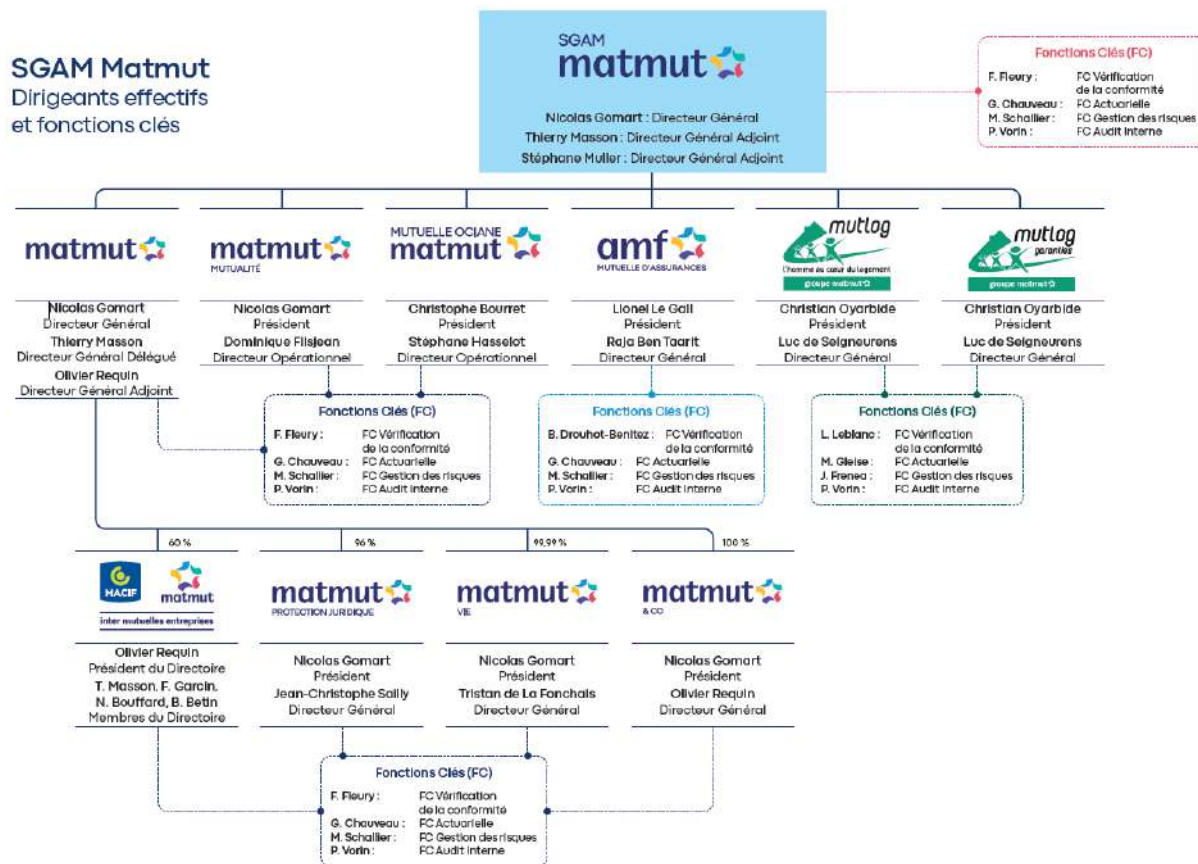
Les rôles et missions de ces fonctions sont précisés au §B.4 pour la fonction de gestion des risques, § B.5 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.6 pour la fonction d'audit interne et § B.7 pour la fonction actuarielle.

Les responsables de fonction clé disposent du positionnement hiérarchique garantissant leur indépendance et l'autorité nécessaire à l'exercice objectif et efficace de leurs missions. Ils ont accès à toute l'information indispensable à leurs missions, communiquent avec les instances dirigeantes et présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au conseil d'administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit une fois par an les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour mission d'assurer la coordination sur la gestion des risques entre les fonctions clés et d'échanger sur l'évolution de l'actualité réglementaire.

Des points de contrôle permanent et périodique (PCPP) réunissent une fois par an chaque directeur d'entité et

les 4 fonctions clés aux fins de rendre compte des risques et des activités de contrôle. Ces points sont organisés par la fonction clé gestion des risques et permettent d'appréhender le risque dans une vision globale et consolidée.



Changement important du système de gouvernance survenu au cours de l'exercice

- Conseil d'administration

Messieurs André Geffard et Mikel de Rezola ont respectivement été remplacés par Mesdames Sandra Corcos et Elvire Loubière.

Monsieur André Geffard a été nommé censeur.

- Dirigeants effectifs

Monsieur Stéphane Muller a été nommé Dirigeant effectif de Sgam Matmut en remplacement de Madame Isabelle Le Bot à compter du 13 octobre 2022.

- Responsables de Fonctions clés

Les responsables de fonctions clés Gestion des risques et Actuariat ont été remplacés au cours de l'exercice.

Monsieur Gérald Chauveau a été nommé Responsable de Fonction Clé Actuariat à compter du 1er juillet 2022.

Madame Marie Schallier a été nommée Responsable de Fonction Clé Gestion des risques à compter du 13 octobre 2022.

Droits et pratiques relatifs à la rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de Sgam Matmut

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour l'entreprise, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des sociétaires et adhérents des entreprises affiliées de la Sgam Matmut.

Les dirigeants de la Sgam Matmut ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une éventuelle part variable attribuée, par le Comité Nominations et Rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints sur la base d'objectifs fixés préalablement.

Le Comité Nominations et Rémunérations s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

Les administrateurs

Les fonctions des membres du conseil d'administration sont exercées à titre gratuit. Les mandataires sociaux perçoivent des indemnités forfaitaires compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

B2 - Exigences de compétence, honorabilité et disponibilité

La politique de compétences, d'honorabilité et de disponibilité décrit le dispositif mis en place afin de s'assurer que les dirigeants effectifs (Directeur général, Directeur général délégué et Directeur général adjoint pilote économique et financier), les responsables des fonctions clés et les administrateurs satisfont avant leur nomination et de manière continue aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation et par l'entreprise.

Ces exigences sont appréciées de façon individuelle et/ou collective et font l'objet d'un suivi annuel.

Compétences	
Collective	Individuelle
Conseil d'administration	Dirigeants effectifs
Marché de l'assurance	Compétences et expériences suffisamment larges dans les domaines de l'assurance, des marchés financiers, du système de gouvernance et de compréhension des risques
Marché financier	Implications dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de gestion du changement et de questions financières
Stratégie du groupe	Fonctions clés
Modèle économique	Compétences communes à toutes les fonctions clés : Domaine de l'assurance et dans la fonction exercée
Système de gouvernance	Gestion des risques : Vision globale de l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, de réassurance, financiers et opérationnels, de leurs interactions et des mesures prises pour s'en protéger
Gestion des risques	Actuariat : Connaissances et pratique des mathématiques actuarielles et financières pour appréhender l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité Conformité : Connaissances juridiques assurantielles avérées, connaissance suffisante de la réglementation et des activités pour appréhender l'exposition aux risques de non-conformité Audit interne : Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance des activités importantes de l'entreprise permettant de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts.

A la nomination, l'évaluation des compétences est réalisée au moyen de l'analyse du curriculum vitae de la personne, indiquant de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

En cours de mandat, une fiche individuelle de suivi, complétée annuellement, permet de s'assurer de la complétude des compétences.

Évaluation de l'honorabilité

A la nomination, l'évaluation de l'honorabilité s'effectue au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. En cours de mandat, la fiche individuelle de suivi annuelle, dans laquelle figure une attestation sur l'honneur du respect de la condition d'honorabilité permet de s'assurer de l'honorabilité de la personne. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois est également systématiquement demandé.

Évaluation de la disponibilité

Pour s'assurer que les dirigeants effectifs et les responsables Fonctions clés, disposent de la disponibilité suffisante pour exercer les missions qui leur sont confiées, un suivi du temps estimé consacré à l'ensemble de leurs tâches, sera réalisé annuellement. Ce suivi détaille également le nombre et le type de mandats exercés.

B3 - Système de gestion des risques

Organisation et fonctionnement du système de gestion des risques

Pour mener à bien sa stratégie tout en maîtrisant ses risques, la Sgam Matmut a défini son cadre d'appétence au risque autour d'un nombre limité d'indicateurs lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses sociétaires.

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risques agrégé maximum que le groupe est prêt à prendre pour la poursuite de son activité et afin d'atteindre les objectifs fixés par son plan stratégique.

Le conseil d'administration approuve la stratégie de gestions des risques et fixe le cadre d'appétence aux risques. Il s'appuie sur deux comités spécialisés créés au niveau de la Sgam Matmut, dont il recueille l'avis dans leurs domaines de compétences respectives :

- **Le Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA)** examine les risques de toute nature, dont la cartographie des risques majeurs et veille aux activités de contrôle interne. Il identifie, évalue les risques de toutes origines et de toutes natures susceptibles d'affecter les activités de Matmut Sam. Il examine les politiques, les rapports réglementaires dont l'ORSA et les procédures de gestion des risques soumises pour approbation au conseil d'administration. Il s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques ainsi que de la mise en œuvre des éventuelles mesures correctrices.
- **Le Comité d'Audit et des Comptes (CAC)** examine les comptes périodiques du Groupe. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne. Il examine également les placements financiers et veille au respect des engagements quant aux critères ESG.

L'animation et le suivi du système de gestion des risques reposent également sur les instances opérationnelles suivantes :

- **Le Comité de Pilotage Economique (CPE)**

Ce comité, présidé par le directeur général du groupe, examine les travaux d'évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA et vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe et de chacune des entités solos dont Matmut Sam avec les objectifs fixés.

Il examine également les placements financiers et veille au respect des engagements quant aux critères ESG.

- **Le Comité risques et contrôle interne (CRCI)**

Ce comité traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et la maîtrise des risques, ainsi que ceux de contrôle interne. Il examine également les rapports narratifs réglementaires et les rapports d'activité des fonctions clés. Présidé par le directeur général, il réunit les dirigeants effectifs de Matmut Sam ainsi que les responsables de fonctions clés.

- **Le Comité Technique Offre et Produits (CTOP)**

Ce comité examine les projets de création et d'évolution de l'offre produits et services de la Sgam Matmut et, pour chacun d'eux, les propositions en matière de positionnement et de politique tarifaire, ainsi que le suivi des impacts sur la société des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles. Il instruit et suit les dossiers de partenariat relevant de son périmètre.

- **Le Comité CSRD et NZIA**

Ce comité a pour mission :

- de partager la connaissance des exigences réglementaires en matière de RSE (CSRD, NZIA,...)
- d'organiser la mise en œuvre des travaux de mise en conformité nécessaires,
- d'assurer le suivi de ces travaux,
- d'informer les participants des travaux engagés par le Groupe qui répondent aux enjeux RSE et qui impactent l'activité.

- **Le Comité financier**

Le comité financier définit la stratégie d'allocation d'actifs en conformité avec la politique d'investissement, notamment les engagements en termes d'investissements responsables et solidaires (labels ISR et greenfin).

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique de gestion des risques, déclinée opérationnellement par domaine de risques.

Animation du système de gestion des risques

Le pilotage effectif et quotidien du système de gestion des risques est assuré par la fonction de gestion des risques.

La fonction de gestion des risques a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels la Sgam Matmut peut être confrontée afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires en cours ou à venir,
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du conseil d'administration, du directeur général mais également des partenaires et des sociétaires,
- assurer la solvabilité de Sgam Matmut.

A ce titre, la fonction de gestion des risques :

- participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques,
- assure le suivi du système de gestion des risques sur l'ensemble des risques y compris sur les risques émergents, les risques en matière de durabilité et le processus ORSA, et veille à sa bonne application,
- assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble,
- identifie et évalue les risques émergents et les risques en matière de durabilité, et actualise le système de gestion des risques en conséquence,
- rend compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseille le conseil d'administration sur les questions de gestion de risques y compris en relation avec des questions telles que la stratégie d'entreprise, les projets ou les investissements de grande ampleur,
- propose, le cas échéant des mesures correctrices et rend compte aux instances de leur mise en œuvre,
- assure les relations avec les autorités de tutelle sur son domaine d'activité.

La participation du responsable de la fonction de gestion des risques aux comités ci-dessus décrits permet de s'assurer de la bonne prise en compte des risques dans le schéma décisionnel et d'une bonne information des responsables de fonction clé, essentielle pour la bonne réalisation de leurs missions dans le système de gestion des risques.

Pour mener à bien ses missions, le responsable de la fonction de gestion des risques s'appuie sur :

- la politique de gestion des risques et les politiques déclinées par domaine de risques, qui décrivent la gouvernance des risques et les macro-processus permettant de déployer le processus de management des risques. Elles sont révisées annuellement et approuvées par le conseil d'administration,
- les travaux relatifs aux problématiques de durabilité, de changement climatique et d'évaluation des impacts de l'activité sur l'environnement et la société en général,
- la cartographie des risques qui décrit tous les risques auxquels est exposée Matmut Sam ainsi que leur impact potentiel s'ils venaient à se réaliser. Les risques identifiés sont revus chaque année et complétés, le cas échéant en fonction des évolutions internes ou externes.

Les reportings

Des reportings quantitatifs et qualitatifs sont produits pour suivre et informer les instances décisionnelles sur les niveaux de risques identifiés par domaine et les éléments de maîtrise associés. Ils participent à la prise de décision éclairée de l'entreprise.

Au-delà des indicateurs de mesure des risques métiers propres à chaque domaine, sont notamment utilisés les reportings suivants :

- ORSA,
- Cartographie des risques majeurs,
- Cartographie des risques opérationnels et plans d'actions associés,
- Reportings Risques et Incidents.
- Rapport Lec 29.

B4 - Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Description de la manière dont les évaluations internes des risques et de la solvabilité sont intégrées au processus de gestion et de prise de décision

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante du système de gestion des risques. Elle participe à la gestion prévisionnelle des risques et à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise. Sgam Matmut utilise l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article R.354-3 du code des assurances :

- son besoin global de solvabilité,
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à s'assurer et garantir la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative. Ils sont remis au conseil d'administration de la Sgam Matmut lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

La gouvernance mise en place pour le suivi de la réalisation de l'ORSA et la prise en compte des résultats dans les décisions de gestion sont formalisées dans la politique ORSA.

Description de la manière dont les évaluations internes des risques et de la solvabilité sont réalisées, documentées et analysées en interne : permanence du processus ORSA

La Sgam Matmut appréhende l'ORSA comme un cadre structurant au service de l'entreprise facilitant à travers l'ensemble des dispositifs, méthodologies, moyens et débats qu'elle organise, la gouvernance des risques et leur prise en compte dans le processus de pilotage économique. Elle s'inscrit dans une démarche Groupe.

Processus ORSA régulier

Chaque année, le responsable de la fonction de gestion des risques supervise et coordonne la réalisation des évaluations internes des risques et de la solvabilité, dans le respect de la politique ORSA, validée par le Conseil de surveillance.

L'ORSA est réalisé conjointement par les acteurs opérationnels et les organes de direction à chaque étape clé de la construction des évaluations :

- **La Phase 1** se déroule sur la période de janvier à avril de l'année N, au cours de laquelle sont réalisées les opérations de backtesting, mesures de sensibilités et études ponctuelles en préparation de l'ORSA régulier.

- **La Phase 2** se déroule sur la période d'avril à août de l'année N, au cours de laquelle ont lieu les travaux de préparation de l'ORSA avec la prise en compte des orientations stratégiques, les réflexions autour des hypothèses, des scénarios de stress, la précalibration des modèles et données d'ouverture n-1.
- **La Phase 3** se déroule sur la période de septembre à novembre de l'année N, au cours de laquelle sont validés les éléments liés aux sujets suivants :
 - Profil de risque et système de gestion des risques,
 - Calibration des modèles et hypothèses,
 - Scénarios du Besoin global de solvabilité (BGS) avec les scénarios central et alternatif,
 - Scénarios de stress,
 - & analyse de la solvabilité,
- **La Phase 4** se déroule sur la période d'août à novembre de l'année N portant sur la rédaction du rapport.

Processus ORSA ponctuel

En complément de l'ORSA régulier, un ORSA ponctuel peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, internes au groupe Matmut ou externes, qui entraînent une modification substantielle du profil de risque ou du niveau des ressources financières disponibles.

Des modifications substantielles du profil de risque peuvent ainsi survenir du fait d'événements internes ou externes, dès lors qu'ils ont un effet significatif, de manière individuelle ou combinée.

L'appréciation de la matérialité de ces événements repose principalement sur des facteurs qualitatifs. Cette analyse qualitative peut intégrer, lorsque cela s'avère pertinent, une évaluation quantitative.

Informations sur les filiales incluses dans l'évaluation interne des risques et de la solvabilité – Article 246, paragraphe 4, alinéa 3 de la directive 2009/13/CE

Comme autorisé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le rapport ORSA 2022 est un rapport unique pour le Groupe Matmut et neuf des entités solos qui le composent : Matmut Mutualité – Ociane Matmut – AMF Mutuelle – Mutlog – Mutlog Garanties – Matmut Sam – Matmut Protection Juridique – Matmut Vie – AMF Assurances.

Inter Mutuelles Entreprises fait l'objet d'un rapport ORSA distinct.

Le rapport ORSA présente dans une démarche prospective la situation du groupe et des entités solos en termes de solvabilité et de gestion du capital. L'évaluation groupe est construite à partir des évaluations individuelles des entités solos dans une démarche d'agrégation-consolidation.

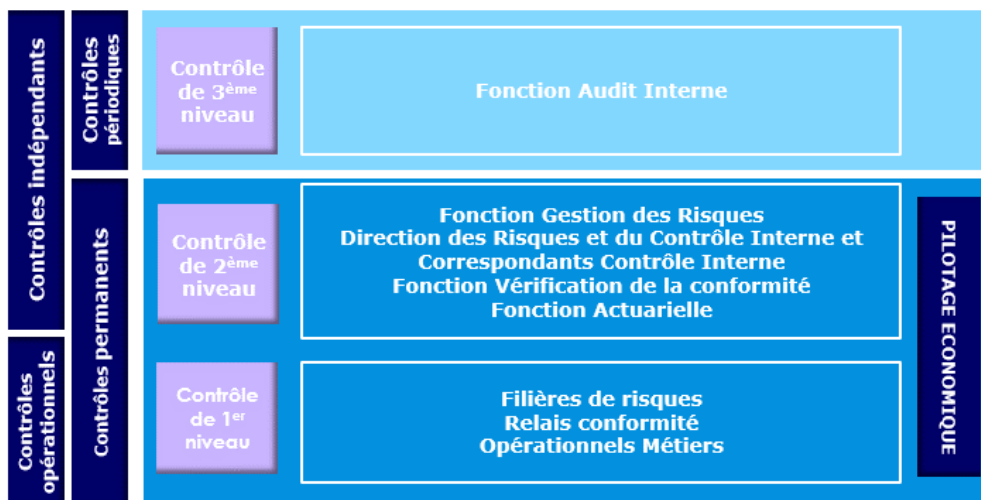
B5 - Système de contrôle interne

Procédures clés du système de contrôle interne mis en place au sein de la Sgam Matmut

Le système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement des services du groupe et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Il veille à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques grâce à la réalisation de contrôles, organisé autour de 3 niveaux distincts, synthétisé dans le schéma ci-dessous :



- le contrôle de premier niveau : contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, qui est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique, et les filières de risques, le cas échéant, qui en ont la responsabilité,
- le contrôle de deuxième niveau : contrôle essentiellement a posteriori dont l'objectif principal est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1er niveau. Il est réalisé au sein du groupe Matmut par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées. Le contrôle de niveau 2 a pour objectif de valider la pertinence et l'exhaustivité du référentiel des contrôles de niveau 1 attachés au risque contrôlé et de valider leur bonne exécution. Afin de garantir la maîtrise des activités, l'ensemble des risques locaux de la cartographie doit être contrôlé régulièrement, selon les fréquences suivantes :
 - o Les risques opérationnels à criticité brute élevée et très élevée doivent être contrôlés a minima tous les 2 ans.
 - o Les autres risques opérationnels doivent être contrôlés a minima tous les 4 ans.
- le contrôle de troisième niveau : exercé par la fonction audit interne, décrite au paragraphe B.5.

La politique Contrôle Interne formalise l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne.

Fonction de vérification de la conformité

Description de la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité vérifie l'adéquation des processus, produits et des services avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives afin d'identifier, évaluer et prévenir la survenance du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une atteinte à la réputation ou une mesure administrative, et qui naît du non-respect de la réglementation (dispositions de nature législative ou réglementaire, jurisprudence, normes professionnelles, déontologiques ou internes).

Son périmètre d'activité couvre principalement :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnel,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière.

En marge de ce périmètre, compte tenu de l'exposition du groupe Matmut au risque notamment d'atteinte à l'image, le pôle conformité suit, sans intégrer le processus complet de la fonction, les risques liés aux achats, hygiène et sécurité, contrat de travail et discrimination des collaborateurs.

La fonction de vérification de la conformité met en œuvre chaque année un plan de contrôle permanent et de suivi des risques. A l'issue de ces contrôles, elle préconise des plans d'actions visant à maîtriser les risques de non-conformité et optimiser la performance globale du groupe.

Animation de la fonction vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité est incarnée par le Directeur responsable de la direction juridique, fiscale et conformité.

Pour veiller à la vérification de la conformité du groupe, elle met en œuvre les missions suivantes :

- identification, prévention, traitement, évaluation et suivi des risques de non-conformité,
- accompagnement, conseil et formation,
- pilotage direct ou participation au programme de mise en conformité.

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucun acte de gestion opérationnelle, ce qui garantit son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité rend compte régulièrement au directeur général, au comité « risques et contrôle interne » et au comité « risques, conformité et actuariat », des résultats des contrôles menés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction de vérification de la conformité sont formalisés dans la politique de conformité.

B6 - Fonction d'audit interne

Description de la fonction d'audit interne

La fonction « audit interne » est l'une des composantes des dispositifs de maîtrise des risques de la Sgam Matmut et des entités qui constituent celle-ci.

Elle a pour mission de fournir aux dirigeants et principaux responsables de ces structures, des analyses, avis, conseils et recommandations, émis sur la base de travaux périodiques d'investigation ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures et la conformité des opérations aux dispositions légales et réglementaires, aux normes et usages professionnels, ainsi qu'aux politiques, directives et stratégies en place,
- d'évaluer l'adéquation des moyens déployés pour garantir la régularité et la sécurité desdites opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des systèmes d'information et la pertinence des structures organisationnelles,
- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec les stratégies définies et qu'ils sont effectivement menés à bien,
- de s'assurer de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques applicable.

Animation de la fonction audit interne

La fonction « audit interne » est incarnée par le Directeur responsable de la direction de l'audit interne.

Elle élabore un plan d'audit pluriannuel, fondé sur les risques qui tient compte des propositions des différents dirigeants et responsables visés ci-dessus, ainsi que des responsables des fonctions clés « actuarielle », « gestion des risques » et « vérification de la conformité ». Ce plan est soumis à l'approbation du directeur général et du comité d'audit & des comptes de la Sgam Matmut. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces instances. Il fait l'objet d'une revue semestrielle.

L'indépendance de la fonction « audit interne » est garantie par :

- le rattachement hiérarchique du directeur de l'audit interne, au directeur général de la Sgam Matmut, et son rattachement fonctionnel au comité d'audit et des comptes de cette même SGAM,
- l'absence de toute fonction opérationnelle exercée par les auditeurs, par ailleurs astreints au secret professionnel.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'audit interne un pouvoir d'investigations étendu, se traduisant par la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec tous les collaborateurs de la Sgam Matmut et des entités qui la constituent.

Le responsable de l'audit interne a l'obligation d'informer le directeur général et le comité d'audit et des comptes de la Sgam Matmut de toute remise en cause de cette indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles et principes déontologiques édictées par l'association internationale de l'audit interne (IIA),
- les compétences techniques variées dont disposent les auditeurs, entretenues et développées au travers de la formation continue,
- des règles d'affectation des auditeurs sur chaque mission, et ce de façon à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, d'atteinte à la probité ou de manque d'impartialité,
- la supervision de chaque mission par le responsable de l'audit interne lui-même et /ou son adjoint,
- la mise en œuvre des recommandations sous la responsabilité des entités auditées, qui élaborent des plans d'actions à cet effet.

Le responsable de l'audit interne rend compte régulièrement au directeur général et au comité d'audit et des comptes de la Sgam Matmut, de l'état d'avancement et des conclusions des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations. Ces sujets donnent lieu également à des échanges avec les dirigeants et responsables de Matmut Sam. pour les aspects qui les concernent.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction « audit interne » sont formalisés dans une politique et une charte dédiées.

B7 - Fonction actuarielle

Description de la fonction actuarielle

Au titre de ses missions, le responsable de la fonction actuarielle :

- analyse, contrôle et suit les provisions techniques,
- coordonne le calcul des provisions techniques et garantit le modèle approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et approximations utilisés pour ce calcul,
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées,
- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance,
- contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de marge de solvabilité, en participant à la réalisation de l'ORSA, à la comitologie relative à la gestion des risques et à la révision de la politique de gestion des risques.

Animation de la fonction actuarielle

La fonction actuarielle est incarnée par le Directeur responsable de la Direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE).

Il rédige un rapport actuariel, soumis annuellement pour information au conseil d'administration, qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des éventuelles défaillances et les recommandations émises par la fonction actuarielle. Pour ce faire, il sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires.

B8 - Sous-traitance

Le Groupe confie à des prestataires la réalisation de tout ou partie de ses activités ou fonctions d'assurance, qu'ils effectuent soit directement, soit en recourant eux-mêmes à la sous-traitance.

Politique de sous-traitance

L'externalisation de ces activités expose la Sgam Matmut à des risques opérationnels susceptibles d'avoir un impact financier, réglementaire ou en termes d'images et de réputation. Afin de maîtriser ces risques, la Sgam Matmut a mis en place un dispositif de sécurisation des risques de sous-traitance, décrit dans la politique de sous-traitance, et qui repose sur 4 processus :

- qualification de l'activité et sélection du sous-traitant,
- contractualisation avec le sous-traitant,
- contrôle permanent de chaque sous-traitant,
- reporting au Comité des Risques et du Contrôle Interne (CRCI) et au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Ces 4 processus sont déclinés en fonction de la criticité de la prestation effectuée par les sous-traitants, qui sont ainsi classés en deux catégories : sous-traitants importants ou critiques, sous-traitants.

Sous-traitance des activités ou fonctions opérationnelles importants ou critiques

Les activités importantes ou critiques que la Sgam Matmut externalise sont listées ci-dessous :

	Types d'activités externalisées	Ressort territorial
Assurance	Gestion de l'assistance	France
	Gestion des sinistres	France
	Souscription/Gestion des contrats	France
	Délégation tiers payant	France
Financier	Gestion d'actifs financiers	France
SI	Échange de données informatisées	France
	Gestion de la relation client	France
	Maintenance matériel / logiciel	France
	Sélection médicale	Espagne
	Développement informatique	France
Logistique	Archivage de dossiers de gestion	France
	Gestion de courriers	France

La Sgam n'externalise aucune fonction clé.

B9 - Evaluation du système de gouvernance

Le système de gouvernance de Sgam Matmut, décrit ci-dessus est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine, prudente et efficace de celles-ci, en conformité avec la réglementation.

B10 - Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

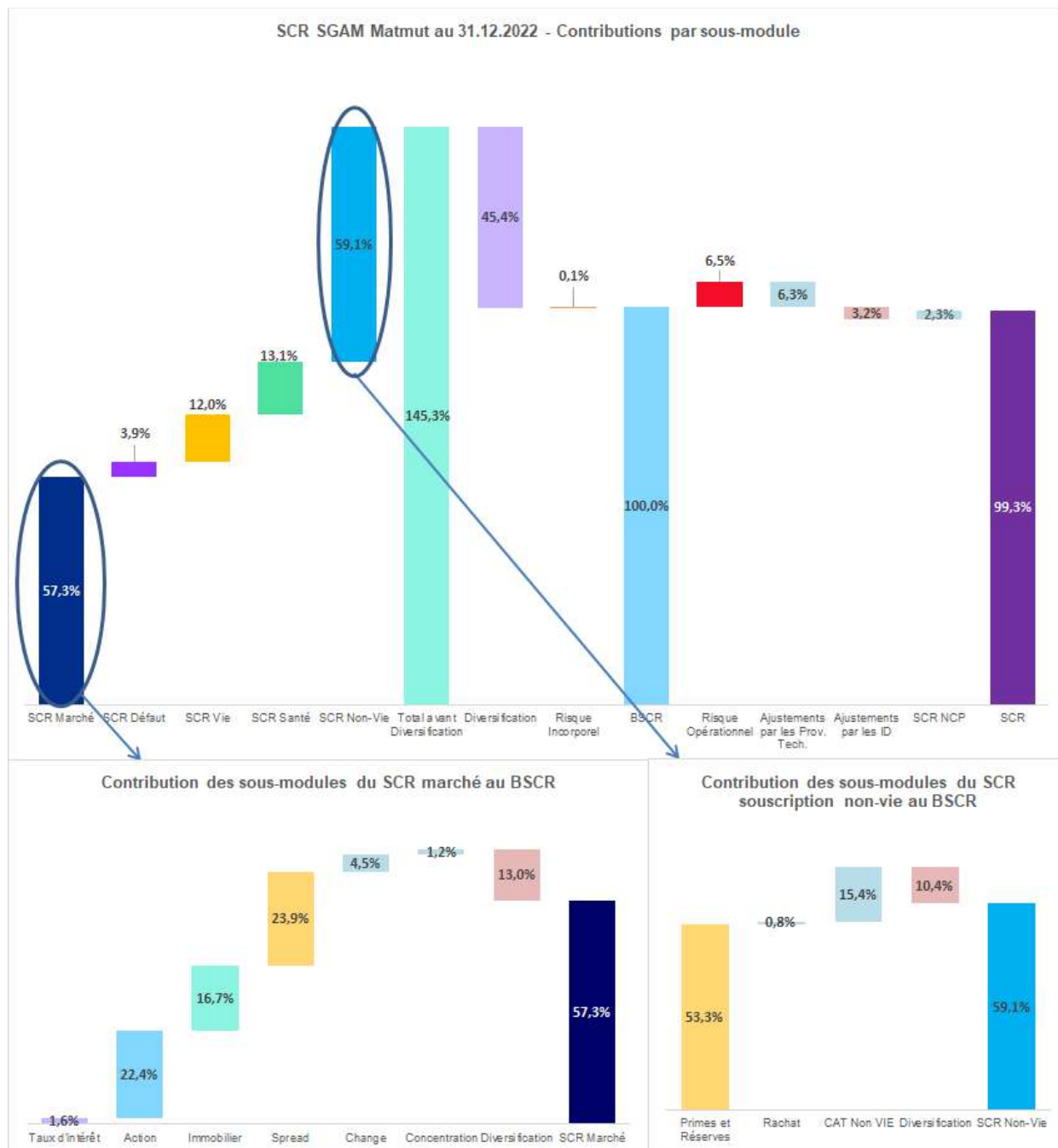
Les risques auxquels Sgam Matmut est exposée sont gérés et suivis dans le respect du cadre d'appétence associé à la mise en œuvre des orientations stratégiques. Ce cadre est fixé par la direction générale et approuvé par le conseil d'administration.

Ses activités décrites à la partie A « Activités et résultats » l'exposent à des risques d'assurance liés à la souscription, la tarification et le provisionnement des engagements pris.

La présente partie se focalise sur la description des risques majeurs ainsi que sur les techniques d'atténuation qui leur sont appliquées.

Le SCR (capital de solvabilité requis) constitue un des indicateurs principaux de suivi des risques utilisé par Sgam Matmut. Les principes et méthodes de calcul du SCR sont détaillés à la partie E « Gestion du Capital ».

La Sgam Matmut évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels conformément à la formule réglementaire standard.



Les risques les plus importants sont :

- **Le risque de souscription**, qui représente 84,1% du total du SCR de base (BSCR), essentiellement axé sur la non-vie (59,1%). Il porte principalement sur le risque de primes et réserves attaché à l'assurance automobile et habitation.
- **Le risque de marché**, qui représente 57,3% du total du SCR de base (BSCR). A l'intérieur de ce risque, le risque spread porte le poids le plus significatif (23,9%) suivi de près par le risque action (22,4%) du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

Le risque de contrepartie est mineur (3,9%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs.

Enfin, **la diversification entre les modules de risques** représente 45,4% du SCR de base (BSCR).

C1- Risque de souscription

Le risque de souscription concerne les activités Non-Vie, Vie et Santé.

Exposition au risque de souscription

Du fait des activités des différentes entités constituantes de la SGAM, le risque de souscription est essentiellement un risque de souscription « non-vie ». Il comporte un risque de souscription « santé » et, plus accessoirement, un risque de souscription « vie ».

Composition du risque de souscription

Le risque de souscription est segmenté en 3 sous-modules (activités non-vie, santé et vie).

► Risque de souscription Non-Vie

Ce risque couvre la quasi-totalité du risque de souscription du fait de l'orientation de l'activité principalement sur les LoB de Responsabilité Civile (« Responsabilité générale » et « Responsabilité auto ») et Dommages (« Autres auto », « Incendie et autres dommages aux biens »).

Il représente environ 70% du total de ces 3 sous modules de risques.

Ce risque de souscription non-vie comporte à la fois un risque de primes et de réserves ainsi qu'un risque catastrophe. Ce risque catastrophe est net de la réassurance souscrite. Dans ce module, le risque de mitigation n'est pas pris en compte ; il en est tenu compte dans le risque de contrepartie.

► Risque de souscription Santé

Ce risque correspond aux engagements au titre des contrats santé (Mutuelle Ociane Matmut), des garanties Incapacité et Invalidité des contrats emprunteurs (Mutlog Garanties), des garanties de dommages corporels incluses dans les contrats IARD ainsi que les garanties des contrats Assurance de Personnes (Accidents de la Vie).

Il représente environ 16% du total de ces 3 sous modules de risque.

Comme pour le risque non-vie, le risque santé est couvert par de la réassurance ; le montant de capital nécessaire à la couverture de ce risque est donc également en net de réassurance.

► Risque de souscription Vie

Ce risque correspond aux contrats d'assurance sur la vie (Matmut Vie et Mutlog).

Il représente environ 14% du total de ces 3 sous modules de risques.

Démarche de durabilité

Le Groupe Matmut s'attache à piloter son risque de souscription grâce à une analyse détaillée de la marge technique par segment d'activité, par type de bien, par zone géographique. Les budgets, les prévisionnels et les backtestings réalisés permettent d'anticiper les risques, notamment le risque climatique, et d'optimiser la marge future par rapport aux objectifs qu'il s'est fixés.

Concentration du risque de souscription

Les activités assurantielles principales des entités affiliées de Sgam Matmut consistent en la souscription de risques d'assurance non-vie et de risques d'assurance vie ce qui lui permet d'apporter une offre complète de protection des personnes et de leurs biens et de bénéficier des effets de diversification associés.

La concentration du risque de souscription est limitée de par la diversification des risques assurés et de par la clientèle du Groupe. Sur le segment IARD des particuliers, tant au niveau des primes, que des sinistres et des capitaux sur risques, aucun engagement ne représente plus d'1% de la totalité des expositions.

En conséquence, compte tenu de la diversification du portefeuille du Groupe Matmut (principalement sur des risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Réduction du risque de souscription

Les risques de souscription non-vie sont couverts par des traités de réassurance qui portent sur les risques de sinistralité les plus volatiles comme les aléas climatiques y compris en catastrophes naturelles, les incendies graves ou les risques de responsabilité civile.

La maîtrise des risques sur le portefeuille non-vie s'appuie sur l'application des règles de sélection a priori et a posteriori sur une analyse des évolutions des profils de risques du portefeuille, sur l'analyse de la sinistralité constatée (fréquence et intensité) et sur la projection des évolutions probables de cette sinistralité (incluant l'environnement juridique, réglementaire ou de marché ainsi que les évolutions de produits).

En conclusion, en ayant recours à la souscription de divers traités de réassurance destinés à transférer vers des réassureurs, tout ou partie de la charge générée par cette sinistralité atypique, le Groupe Matmut protège son bilan de la survenance de sinistres qui, d'intensité et de fréquence anormales, seraient de nature à mettre en péril la qualité de ses résultats techniques.

Sensibilité du risque de souscription

Chaque année, dans le cadre de l'ORSA, chaque entité de Sgam Matmut établit plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur les activités d'assurances que sur les actifs (pour ces derniers, les hypothèses sont communes à toutes les entités).

La solvabilité du Groupe est calculée selon la méthode « déduction-agrégation » prévue par la réglementation prudentielle. Le SCR est obtenu en sommant les sous-modules de risques des différentes entités puis en les agrégeant compte tenu des coefficients de corrélations de la formule standard.

Concernant les hypothèses de souscription, un stress « changement climatique » (risques physiques) a été réalisé et consolidé au niveau Groupe. Celui-ci inclut une forte hausse de la charge sinistre moyenne, plus des événements ponctuels exceptionnels, sur les principaux périls CATNAT et climatiques. La couverture de réassurance évolue en lien avec ces hausses de charge brute.

Par ailleurs, un stress « inflation + récession » a été modélisé, et consolidé également au niveau Groupe. Celui-ci prend en compte des chocs significatifs sur les hypothèses économiques, ainsi que des impacts techniques (hausse des charges moyennes des sinistres et frais généraux), en lien avec une inflation durablement très élevée.

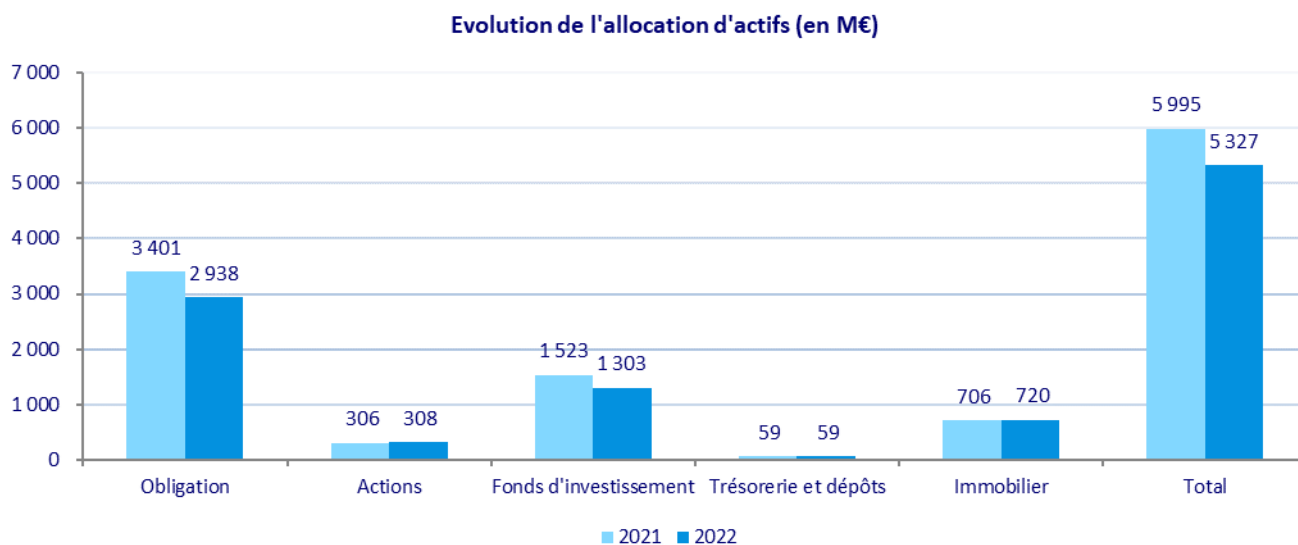
Pour ces deux scénarios, par rapport au scénario de référence, le SCR de souscription montre une faible variabilité (inférieure ou égale 10 %).

Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

Exposition au risque de marché

Le total des actifs, en valeur économique, représente 5 327 millions d’euros contre 5 995 millions d’euros en 2021. Cette baisse s’explique d’une part, par la réalisation de plus-values et d’autre part, par la hausse des taux et la baisse des marchés actions.

La structure de risque du portefeuille d’investissement est représentées ci-dessous :



La composition du portefeuille d’investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

Le portefeuille d’actifs de Sgam Matmut reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d’obligations représente une part importante de l’allocation du portefeuille. Elle est principalement composée d’obligations privées et souveraines détenues en direct (avec également une part de diversification obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille de la SGAM est « A » pour une maturité moyenne de 13 ans.

✓ Prise en compte de critères ESG dans la gestion financière

La prise en compte par la Sgam Matmut des critères ESG s’inscrit dans une démarche d’intégration des principes du Développement Durable dans la gestion de nos placements qui répond à un double objectif : le respect de notre obligation d’agir au mieux des intérêts de nos sociétaires et le respect des valeurs mutualistes. La réponse apportée à ce double enjeu se fait au travers de l’amélioration de la qualité du portefeuille d’actifs, au regard des trois critères cités précédemment, tout en conservant sa performance sur le long-terme.

La Sgam Matmut fait de l’investissement financier en faveur du développement durable, de la biodiversité, de la dépollution... et de l’exclusion charbon, une priorité. Dans notre politique d’investissement, sont donc exclus les titres appartenant à des secteurs dont nous considérons l’activité et les produits comme contraires aux valeurs de la mutuelle. Ainsi, la Sgam a décidé, sur l’ensemble de l’année 2022, de suivre les politiques d’exclusion mises en place par notre partenaire OFI Invest : application dans les portefeuilles des listes d’exclusion Charbon, Tabac, Hydrocarbures controversés, Armes non conventionnelles, Huile de Palme, interdiction des investissements dans les entreprises ne respectant pas le Pacte mondial des Nations Unies et dans les pays soumis à des sanctions internationales sous l’égide des Nations Unies.

Il est néanmoins possible pour le groupe de faire des exceptions à ces listes pour des entreprises qui démontrent un engagement fort pour la transition énergétique. Cet engagement est notamment analysé en croisant le niveau des émissions de gaz à effet de serre avec la contribution à la transition énergétique. Ainsi, des émetteurs ayant des émissions de dioxyde de carbone élevées mais qui prennent en compte la transition énergétique et écologique dans le développement de leurs activités actuelles avec par exemple, le développement, des technologies « vertes

» apparaissent comme des opportunités au sein de leur secteur d'activité. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la Sgam d'accroître la place donnée à la part verte dans le portefeuille, en investissant par exemple dans des émissions de greenbonds.

Composition du risque de marché

Du point de vue « coût en capital réglementaire », l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 664 millions d'euros au 31 décembre 2022 et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché 2022 (en M€)		
Risque de marché après diversification	663,8	100%
Risque Taux d'intérêt	18,5	3%
Risque Action	259,4	39%
Risque Immobilier	193,4	29%
Risque de Spread	276,7	42%
Risque de Concentration	13,7	2%
Risque de change	52,6	8%
Diversification	-150,5	-23%

Concentration du risque de marché

En cohérence avec sa politique prudente d'allocation et de gestion de son portefeuille d'actifs financiers, la Sgam Matmut n'a pas identifié de concentration particulière des risques de marché.

Atténuation du risque de marché

La Directive Solvabilité II définit les techniques d'atténuation des risques comme "toutes les techniques qui permettent aux entreprises d'assurance et de réassurance de transférer tout ou partie de leurs risques à une autre partie".

La Sgam Matmut n'a pas recours à des techniques d'atténuation du risque de marché.

Sensibilité du risque au marché

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour la Sgam comme toute entité affiliée à Sgam Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité du groupe et des entités solos à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

C3 – Risque de crédit

Ce risque correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels le Groupe Matmut est exposé sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

Exposition au risque de crédit

La Sgam Matmut est soumise au risque de crédit pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture des différents engagements pris par les entités constituantes du Groupe et des avoirs en banque.

Le risque de contrepartie est peu significatif.

Par ailleurs, les autres postes du bilan pour lesquels le risque de contrepartie s'applique sont peu fluctuants.

Compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs, il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles. La diversification des réassureurs est formalisée via une limite d'engagement maximale fixée à 20% de chaque programme sauf cas particulier.

Réduction du risque de crédit

La politique de réassurance prévoit des règles de sélection et de diversification des réassureurs.

Ces règles internes visent à atténuer le risque de contrepartie, et notamment :

- le recours à des réassureurs présents dans la liste de sécurité de son courtier de réassurance,
- une notation des réassureurs a minima égale à A- chez au moins une des 3 agences de notation : S&P, AM Best, Fitch,
- une veille tout au long de l'année sur la solidité financière des réassureurs ;
- une clause de résiliation anticipée incluse dans les traités, en cas de dégradation importante du rating du réassureur, sauf dérogations dûment validées,
- une clause d'appel au comptant, également incluse dans les traités, qui permet, préalablement à son propre règlement, de demander au réassureur, la fraction du paiement à la charge de ce dernier,
- la garantie par les réassureurs de leurs engagements sous forme de gage espèces ou nantisements de comptes titres chez un dépositaire.

Sensibilité du risque de crédit

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global de Sgam Matmut, le risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

C4 – Risque de liquidité

L'exposition au risque de liquidité se caractérise par un niveau minimal de liquidité des actifs à différentes échéances (inférieures à 1 mois notamment) calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple, avec la survenance d'événements climatiques de type Lothar & Martin ou des gaps de trésorerie liés au non-paiement des primes

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du pilotage du risque mensuel.

Bénéfices attendus sur les primes futures

Les bénéfices attendus inclus dans les primes futures correspondent à la somme des montants calculés pour chacune des entités de la SGAM, dans la mesure où aucune opération intra Groupe n'est à noter concernant les primes retenues pour ce calcul.

Au titre de l'exercice 2022, le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures s'élève à 81,3 millions d'euros.

Le calcul correspond à l'évaluation du résultat qui devrait être généré par les primes futures et d'un ratio de résultat. Le montant des bénéfices attendus correspond à la somme des résultats positifs constatés ; il n'y a pas de compensation avec les montants négatifs pouvant être constatés sur certaines LoB.

C5 – Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire ;
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes ;
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

Exposition au risque opérationnel

Le risque opérationnel, mesuré par la formule standard, représente 6,6% du SCR (ou 6,5 % du BSCR ou 4,5% du SCR hors diversification interne et absorption des impôts différés).

Le Groupe a notamment identifié les risques opérationnels suivants :

- Risque de marché assurantiel : non réalisation des objectifs,
- Risque de fragilité et volatilité des ratios de solvabilité,
- Risque d'inadaptation du modèle économique au cadre réglementaire, technologique et sociétal
- Risque d'inefficacité de l'organisation et des processus
- Risques informatiques (risques de dysfonctionnement du système d'information / liés à l'innovation technologique et à la transformation digitale / Cyber)
- Risques liés à la continuité d'activité,
- Risques liés à la sous-traitance,
- Risques de non qualité des données,
- Risques de non-conformité à la réglementation.

Réduction du risque opérationnel

Pour maîtriser ses risques opérationnels, le Groupe s'appuie notamment sur des dispositifs tels que :

- la mise en place et l'application de politiques (présentées ci-dessous) :
 - la politique de contrôle interne,
 - la politique générale de sécurité des systèmes d'information (PGSSI),
 - la politique de qualité des données,
 - la politique de sous-traitance,
 - la politique de continuité d'activité,
 - la politique de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme
- la mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),
- l'existence d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise,
- La souscription de polices d'assurance de nature à réduire l'impact financier en cas de survenance des risques ainsi la souscription d'une police d'assurance cyber.

C6 – Autres risques importants

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du groupe Matmut.

Face à ces risques stratégiques n'entrant pas directement dans le calcul de SCR, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques.

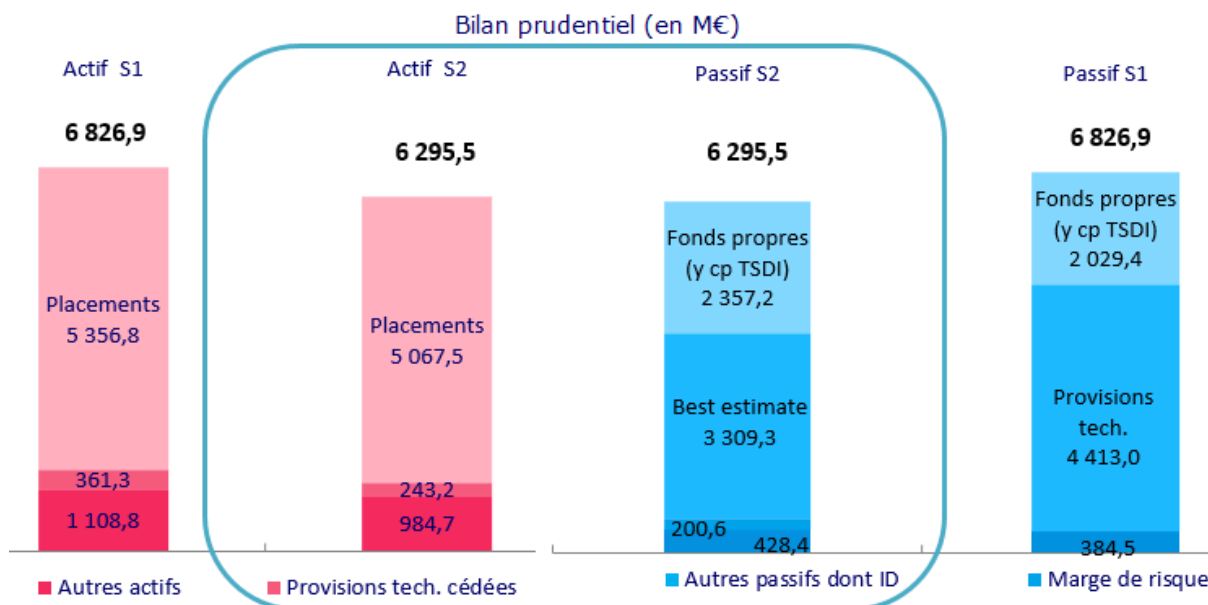
C7 – Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

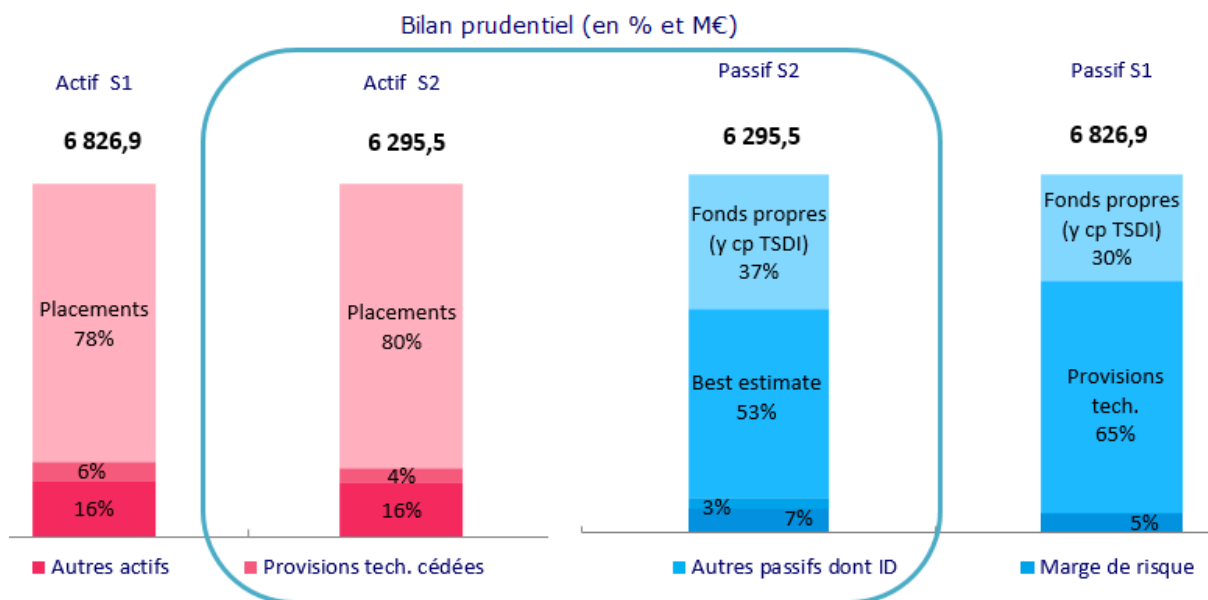
PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Le bilan prudentiel 2022 du Groupe s'élève à 6,3 milliards d'euros et se compose :

- à l'actif de 80 % de placements (hors immobilier d'exploitation), de 4 % de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 16 %.
- au passif de 53 % de best estimate, 37 % de fonds propres, 7 % d'autres passifs et 3 % de marge de risque.



Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation



Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	5 056 197	5 344 097	-287 900
Immobilier autre que celui détenu pour usage pr	342 309	219 550	122 759
Participations	246 474	145 906	100 568
Actions	80 493	53 561	26 932
Obligations	2 966 955	3 535 562	-568 607
Fonds d'investissement	1 374 621	1 344 173	30 448
Dérivés	0	0	0
Autres	45 345	45 345	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	2	2	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	403 836	320 196	83 640
Provisions techniques cédées	243 235	361 315	-118 080
Prêts	11 323	12 689	-1 367
Impôts différés actif	0	73 490	-73 490
Autres actifs	580 860	715 159	-134 299
Ecarts d'acquisition	0	59 036	-59 036
Actifs incorporels	1 455	61 668	-60 213
Dépôts auprès des cédantes	773	773	0
Créances nées d'opérations d'assurance	96 613	96 613	0
Créances nées d'opérations de réassurance	81 161	81 161	0
Frais d'acquisition reportés	0	15 049	-15 049
Autres créances	288 893	288 893	0
Trésorerie	111 965	111 965	0
Autres	0	0	0
Total actif	6 295 454	6 826 947	-531 494
Provisions techniques (meilleure estimation)	3 309 310	4 413 048	-1 103 738
Marge de risque	200 582	0	200 582
Impôts différés passif	10 038	0	10 038
Dettes subordonnées	20 000	20 000	0
Engagements sociaux	44 630	10 792	33 838
Autres provisions	9 893	9 897	-4
Autres dettes	363 809	363 809	0
Dettes financières	47 527	47 527	0
Autres	316 281	316 281	0
Total passif	3 958 262	4 817 547	-859 284
Excédent de l'actif sur le passif	2 337 192	2 009 401	327 791

Les placements s'élèvent à 5,1 millions d'euros en valeur de marché au 31 décembre 2022 (hors immobilier d'exploitation), et sont composés pour 59% d'obligations et pour 27% de fonds d'investissements.

D1- Actifs

Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites de l'applicatif de gestion financière qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de la Sgam Matmut. Les données disponibles dans l'applicatif de gestion financière sont complétées par des données collectées par le prestataire OFI pour la transparence des fonds d'investissement. Des contrôles permettent de s'assurer de la cohérence des données entre l'applicatif de gestion financière, les comptes aux normes comptables et la base de données servant à l'établissement des comptes aux normes prudentielles.

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel Chorus en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels N-1 sur la base de leurs Fonds Propres nets.

Elles peuvent être revalorisées si une valeur économique est disponible : par exemple, cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation économique attestée par le commissaire aux comptes de la société (Méthodes DCF ou EV).

Fonds d'investissement

Au 31 décembre, les fonds d'investissement sont valorisés dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres. Les titres non cotés, représentant des créances subordonnées à durée indéterminée (TSDI) sur des organismes liés à l'économie sociale, sont valorisées à leur valeur comptable compte tenu de l'absence de matérialité.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en market-to-model par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par une société indépendante et les écarts significatifs sont analysés par les gérants financiers.

A chaque arrêté annuel, une revue des cours est réalisée en binôme entre le mandataire de gestion et les gérants financiers du groupe, qui vérifient les cours en second regard. Cette analyse porte sur l'ancienneté des cours et sur la cohérence des niveaux de cours retenus (contrôle de cohérence entre cours retenus dans Chorus et cours Bloomberg).

Immobilier

Les immeubles et SCI sont valorisés sur la base de rapports d'expertise réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, chaque année, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces biens en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local. En ce qui concerne les SCPI, la valorisation retenue est celle transmise par la société.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	5 056 197	5 344 097	-287 900
Immobilier autre que celui détenu pour usage pr	342 309	219 550	122 759
Participations	246 474	145 906	100 568
Actions	80 493	53 561	26 932
Obligations	2 966 955	3 535 562	-568 607
Fonds d'investissement	1 374 621	1 344 173	30 448
Dérivés	0	0	0
Autres	45 345	45 345	0

Autres actifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les écarts d'acquisition (ou goodwill) et les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en normes prudentielles. Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

Impôts différés actifs

Cf. paragraphe « Impôts différés » de la section « E1 – Fonds propres ».

Autres postes

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est la valeur nette comptable.

Les créances et la trésorerie sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres actifs incluent les intérêts courus et les décotes obligataires. En normes prudentielles, ces postes participent à la valorisation des actifs financiers.

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Autres actifs	580 860	715 159	-134 299
Ecart d'acquisition	0	59 036	-59 036
Actifs incorporels	1 455	61 668	-60 213
Dépôts auprès des cédantes	773	773	0
Créances nées d'opérations d'assurance	96 613	96 613	0
Créances nées d'opérations de réassurance	81 161	81 161	0
Frais d'acquisition reportés	0	15 049	-15 049
Autres créances	288 893	288 893	0
Trésorerie	111 965	111 965	0
Autres	0	0	0

Engagements hors bilan

Le mécanisme de solidarité financière est prévu aux articles 4 à 7 des conventions d'affiliation à Sgam Matmut. Ce mécanisme n'a pas été actionné en 2022.

Notons que cet engagement, étant intragroupe, est éliminé dans le hors bilan sur le périmètre de la Sgam Matmut.

D2 – Provisions techniques

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par le Groupe pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques du Groupe sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité :

Montants en KC		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	53 907	49 886	0	0
	Meilleure estimation	42 917			
	Marge de risque	10 991			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	88 853	134 634	0	0
	Meilleure estimation	77 786			
	Marge de risque	11 068			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	1 001 720	1 330 569	18 317	45 858
	Meilleure estimation	960 497			
	Marge de risque	41 222			
Autre assurance des véhicules à moteur	Provisions techniques	188 552	188 272	29 388	29 884
	Meilleure estimation	164 240			
	Marge de risque	24 312			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	539 480	646 802	185 004	232 855
	Meilleure estimation	507 272			
	Marge de risque	32 208			
Assurance de responsabilité civile générale	Provisions techniques	279 652	333 501	16 438	35 204
	Meilleure estimation	264 816			
	Marge de risque	14 836			
Assurance de protection juridique	Provisions techniques	48 618	78 223	0	0
	Meilleure estimation	43 182			
	Marge de risque	5 436			
Assurance d'assistance	Provisions techniques	14 895	20 788	-19	2
	Meilleure estimation	10 024			
	Marge de risque	4 871			
Assurance de pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	1 387	1 211	-1 371	219
	Meilleure estimation	-547			
	Marge de risque	1 934			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	1 049 989	1 249 230	0	0
	Meilleure estimation	1 006 927			
	Marge de risque	43 062			
Réassurance vie	Provisions techniques	16 827	16 656	0	0
	Meilleure estimation	16 511			
	Marge de risque	316			
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	226 013	363 277	-4 522	17 293
	Meilleure estimation	215 685			
	Marge de risque	10 327			
TOTAL	Provisions techniques	3 509 892	4 413 048	243 235	361 315
	Meilleure estimation	3 309 310			
	Marge de risque	200 582			

En normes prudentielles, les provisions techniques brutes de Sgam Matmut, marge de risque comprise, s'élevèrent à 3,51 milliards d'euros (contre 4,41 milliards d'euros en normes françaises). Les provisions cédées en réassurance sont de 243 millions d'euros (contre 361 millions d'euros en normes françaises) ; soit un taux de cession global de 6,9% (8,2% en normes françaises).

Bases, méthodes et principales hypothèses

Les provisions techniques regroupent :

- Le Best Estimate de primes,
- Le Best Estimate de sinistres,
- La marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les Best Estimate de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs. Conformément aux spécifications techniques, les créances de réassurance « Best Estimate » sont ajustées du risque de contrepartie.

Segmentation

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en normes françaises qu'en normes prudentielles.

Best Estimate

Pour les activités « non-vie » (IARD et Santé), les provisions Best Estimate sont déterminées en distinguant :

- Le Best Estimate de primes : celui-ci est calculé au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement n'est envisageable (révision des cotisations, résiliation).

- Le Best Estimate de sinistres : cette provision prend en compte tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Pour ces deux évaluations, après détermination des différents flux constitutifs de ces provisions (cotisations, prestations, recours, frais...), à l'aide de méthodologies actuarielles standards, l'actualisation est effectuée avec la courbe des taux retenue – au 31 décembre 2022 - fournie par l'EIOPA, sans ajustement.

Pour les activités vie et notamment les contrats avec participation aux bénéficiaires, les provisions sont obtenues par une méthode stochastique (moyenne sur l'ensemble des scénarios). L'actualisation est réalisée, pour chaque scénario, sur la base de courbes des déflateurs de chaque scénario.

Marge de risque

Elle correspond à la somme des marges de risque des différentes entités constituantes du Groupe.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Il porte principalement sur l'évolution des paramètres suivants :

- pour les activités non-vie : l'inflation et les taux d'intérêts mais également la réglementation et la jurisprudence en matière d'indemnisation ;
- pour l'activité vie : les lois de rachat et de décès ainsi que la probabilité de réalisation de situations issues de scénarios économiques combinant plusieurs facteurs de risque.

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Ce poste concerne majoritairement l'assurance non-vie.

La meilleure estimation des créances de réassurance est réalisée séparément pour les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul Best Estimate par ligne d'activité et par survénance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

Informations complémentaires

La Sgam Matmut utilise la correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation de ses engagements telle que prévue à l'article L.351-2 du Code des assurances. L'impact de cette correction est décomposé comme suit :

(en M€)	Montant avec correction pour volatilité	Montant hors correction pour volatilité	Impact
Fonds propres éligibles	2 339,16	2 338,37	-0,8
SCR	1 150,27	1 150,95	0,7
Ratio de solvabilité	203,4%	203,2%	-0,2 point

Par ailleurs, elle n'a pas recours aux mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

D3 – Autres passifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

La provision pour égalisation est mise à zéro car sans fondement en réglementation prudentielle.

Les éventuels emprunts bancaires sont valorisés en tenant compte des flux futurs actualisés.

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

Impôts différés passifs

Cf. paragraphe « Impôts différés » de la section « E1 – Fonds propres ».

Autres postes

En normes comptables françaises, les autres passifs incluent les surcotes obligatoires. En normes prudentielles,

Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes combinés, mais mentionnés en annexe en engagements hors bilan.

Engagements hors bilan

Le mécanisme de solidarité financière prévu dans les conventions d'affiliation à Sgam Matmut est décrit au chapitre D.1 Rubrique Engagements hors bilan. Il n'a pas été actionné en 2022.

D4 – Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D5 – Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

E1- Fonds propres

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique Gestion du capital du Groupe, revue au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de Sgam Matmut. Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE n'est utilisée. Le principal indicateur pour la solvabilité est le capital limite qui s'exprime comme un niveau de capital éligible minimum permettant d'atteindre les objectifs définis dans la stratégie par les instances dirigeantes.

Les fonds propres Solvabilité 2 de Sgam Matmut s'analysent ainsi au 31/12/2022 :

Montants en K€	2022	2021	Variation 2022 2021	
Fonds propres	2 029 401	1 984 762	44 639	2,2%
Capital en actions ordinaires			0	
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires			0	
Fonds initial	211 060	211 060	0	
Réserves et résultat	1 766 476	1 719 627	46 849	2,7%
Dettes subordonnées	20 000	20 000	0	0,0%
Intérêts minoritaires	29 890	32 099	-2 209	-6,9%
Autres	1 976	1 976	0	0,0%
Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	327 790	623 213	-295 423	-47,4%
Evaluation en valeur de marché des placements	-287 900	583 314	-871 214	-149,4%
Annulation des FAR	-15 049	-15 742	693	-4,4%
Revalorisation des PT y compris MR	903 156	348 268	554 888	159,3%
Revalorisation des Créances de réassurance	-118 080	-57 550	-60 530	105,2%
Réévaluation autres actifs	-36 976	-17 063	-19 913	116,7%
Réévaluation autres passifs	-33 834	-45 918	12 084	-26,3%
Impôts différés	-83 527	-172 096	88 569	-51,5%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées			0	
Fonds propres non disponibles pour le groupe	-18 035	-54 028	35 993	-66,6%
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0	0	
Fonds propres Solvabilité 2	2 339 156	2 553 947	-214 791	-8,4%

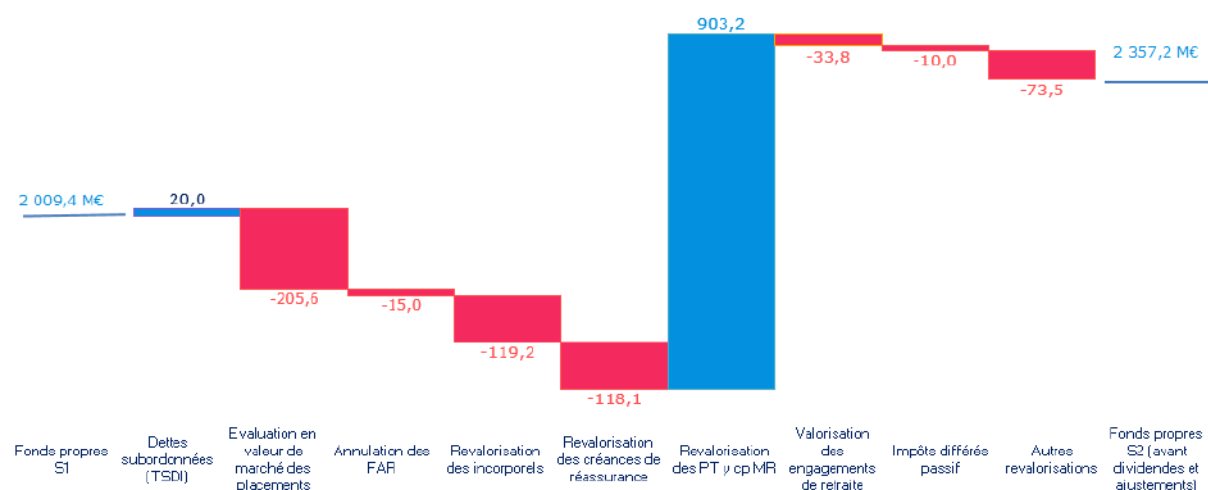
Classification des fonds propres

Les fonds propres de Sgam Matmut sont constitués intégralement en Tier 1. Avec un ratio de solvabilité de 203.3 %, les fonds propres prudentiels pour 2 339 millions d'euros couvrent un peu plus de 2 fois le SCR.

Montants en K€	2022	2021	Variation 2022 2021	
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	3 509 892	3 770 467	-260 575	-6,9%
Fonds propres de base	2 339 156	2 553 947	-214 791	-8,4%
niveau 1 non restreint	2 319 156	2 533 947	-214 791	-8,5%
niveau 1 restreint	20 000	20 000	0	0,0%
niveau 2			0	
niveau 3			0	
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	2 339 156	2 553 947	-214 791	-8,4%
niveau 1 non restreint	2 319 156	2 533 947	-214 791	-8,5%
niveau 1 restreint	20 000	20 000	0	0,0%
niveau 2			0	
niveau 3			0	
MCR	409 590	414 813	-5 223	-1,3%
Ratio de couverture du MCR	571,1%	615,7%	-44,6%	-7,2%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	2 339 156	2 553 947	-214 791	-8,4%
niveau 1 non restreint	2 319 156	2 533 947	-214 791	-8,5%
niveau 1 restreint	20 000	20 000	0	0,0%
niveau 2			0	
niveau 3			0	
SCR	1 150 267	1 305 595	-155 329	-11,9%
Ratio de couverture du SCR	203,36%	195,62%	7,74%	4,0%

Le calcul de la solvabilité du Groupe est effectué sur la base des comptes consolidés (selon la première méthode, dite « méthode par défaut »).

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :



Impôts différés

Les impôts différés correspondent aux montants recouvrables (actifs) et payables (passifs) au cours des périodes futures, au titre des différences temporelles déductibles ou imposables ainsi que du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés.

En normes françaises, les impôts différés sont calculés sur les différences liées aux décalages temporels entre la base fiscale et la base comptable.

En normes Solvabilité II, les décalages temporels entre la base fiscale et la base prudentielle constituent l'assiette des calculs d'impôts différés dont les principales sources sont la revalorisation des provisions techniques et des investissements (hors actifs en représentation de contrats en unités de compte) lors du passage du bilan statutaire au bilan prudentiel.

Dans chacun des cas, les calculs sont réalisés selon les règles et les taux d'imposition en vigueur au moment de l'arrêté des comptes et applicables à la date de réalisation des différences futures.

- Les Impôts différés, en norme prudentielle, résultent de la différence de valorisation S1/S2 :
 - Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en normes françaises est comparée à la valeur en normes prudentielles et un impôt différé est constaté sur cette différence.
 - Le taux d'imposition retenu pour 2022 est de 25,83% (taux de droit commun auquel s'ajoute une contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
 - Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre les normes françaises et la norme prudentielle 2 sont nettés au bilan.
- Les Impôts différés, en norme comptable, sont liés aux déficits reportables, crédits d'impôts reportables, reports et sursis d'imposition, le cas échéant :
 - Les éventuels crédits sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan (par simplification, l'ensemble est netté au bilan).
 - Le taux d'imposition retenu est le taux applicable à l'exercice de dénouement estimé de la situation d'imposition différée, qui reste à 25.83% aussi bien en court terme qu'en long terme.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables
Actifs d'impôts différés	0	73 490
Passifs d'impôts différés	10 038	10

Le calcul des impôts différés résulte de la différence de valorisation (norme française S1 / norme prudentielle S2) :

- Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en norme française est comparée à la valeur prudentielle et un impôt différé est constaté sur cette différence.

- Le taux d'imposition retenu pour 2022 est de 25.83% (taux de droit commun + contribution additionnelle 2022), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
- Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre S1 et S2 sont nettés au bilan.

E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Pour l'évaluation de sa solvabilité, Sgam Matmut utilise la formule standard dans la mesure où les risques liés à l'activité des différentes entités sont ceux pris en compte dans le périmètre et l'approche modulaire de cette formule (risques assurantiels et financiers).

La commercialisation des contrats d'assurance annuels avec tacite reconduction est également cohérente avec le calcul du SCR sur l'horizon d'un an.

Enfin, les travaux de comparaison des calibrations des principaux paramètres de la formule standard avec les propres paramètres de Sgam Matmut montrent que celles-ci sont soit conformes soit prudentes au regard de son profil de risque.

Le capital de solvabilité requis est présenté dans l'état S.25.01.01 « Capital de Solvabilité requis – Formule Standard » en annexe du présent rapport.

Le tableau ci-dessous indique le capital de solvabilité requis (SCR), par module de risque, ainsi que le minimum de capital requis (MCR).

Montants en KC	SCR 2022	SCR 2021	Variation 2022 2021	
Risque de marché	663 757	992 946	- 329 188	-33,2%
Risque de défaut des contreparties	45 486	44 872	614	1,4%
Risque de souscription Vie	138 638	36 148	102 489	283,5%
Risque de souscription Santé	151 843	145 199	6 644	4,6%
Risque de souscription Non-Vie	684 484	648 039	36 445	5,6%
Diversification	- 526 464	- 488 757	- 37 708	-7,7%
Risque sur les immobilisations incorporelles	1 164	1 719	- 555	-32,3%
SCR de base	1 158 907	1 380 166	- 221 258	-16,0%
Risque opérationnel	75 537	74 873	664	0,9%
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	- 73 531	- 77 025	3 494	4,5%
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	- 37 339	- 96 752	59 413	61,4%
Capitaux pour participation (spécifique Groupe)	26 693	24 334	2 359	9,7%
SCR	1 150 267	1 305 595	- 155 329	-11,9%
MCR	409 590	414 813	- 5 223	-1,3%

La Sgam Matmut affiche un SCR de 1 150,3 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non-vie.

Le SCR (capital de solvabilité requis) diminue de 155,3 millions par rapport au 31 décembre 2021, soit une évolution négative de 11,9%. Cette évolution est en grande partie expliquée par le SCR de base (BSCR) qui diminue de 221,3 millions d'euros (-16%), cette tendance sur le BSCR étant en partie compensée par une baisse de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés de 59,4 millions d'euros.

L'évolution négative du BSCR est principalement lié à :

- Une diminution significative du SCR de marché de 329,2 millions d'euros (-33,2%) par rapport à 2021 ;
- Une augmentation significative du SCR de souscription Vie de 102,5 millions d'euros (+283,5%) par rapport à 2021 ;
- Une augmentation du SCR de souscription vie de 102,5 millions d'euros (+283,5%) par rapport à 2021.

Le MCR est de 409,6 millions d'euros, en baisse par rapport à l'année 2021 (-1,3%).

Le MCR est supérieur au seuil défini par la directive S2 (4 millions d'euros) et s'élève à 35% du SCR, dans la fourchette de 25 % à 45 du SCR prévue par cette même directive.

La Sgam Matmut couvre parfaitement son SCR ; son ratio de solvabilité s'établit à 203,4 %.

E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet : Sgam Matmut n'utilise pas de modèle interne.

E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le capital de solvabilité requis est calculé par application de la formule standard sans recours à l'utilisation d'un modèle interne. Aussi, ce paragraphe est sans objet.

E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de la Sgam Matmut couvrent ses exigences réglementaires de capitaux, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs.

E6 – Autres informations

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

**Rapport sur la solvabilité
et
la situation financière**

Sgam Matmut

ANNEXE

ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS

**Données au 31 décembre 2022
en milliers d'euros**

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	1 455
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	403 836
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	5 056 197
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	342 309
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	246 474
Actions	R0100	80 493
Actions - cotées	R0110	6 383
Actions - non cotées	R0120	74 111
Obligations	R0130	2 966 955
Obligations d'État	R0140	792 975
Obligations d'entreprise	R0150	1 480 534
Titres structurés	R0160	693 446
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	1 374 621
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	44 438
Autres investissements	R0210	907
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	2
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	11 323
Avances sur police	R0240	906
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	10 417
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	243 235
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	247 757
Non-vie hors santé	R0290	247 757
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-4 522
Santé similaire à la vie	R0320	236
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-4 758
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	773
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	96 613
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	81 161
Autres créances (hors assurance)	R0380	288 893
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	111 965
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	6 295 454

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 217 064
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 074 303
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	1 949 484
Marge de risque	R0550	124 819
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	142 761
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	120 702
Marge de risque	R0590	22 058
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 292 829
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	254
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	-1 388
Marge de risque	R0640	1 642
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 292 575
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	1 240 512
Marge de risque	R0680	52 063
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	9 893
Provisions pour retraite	R0760	44 630
Dépôts des réassureurs	R0770	29 168
Passifs d'impôts différés	R0780	10 038
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	42 113
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	5 415
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	13 218
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 792
Autres dettes (hors assurance)	R0840	271 042
Passifs subordonnés	R0850	20 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	20 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	61
Total du passif	R0900	3 958 262
Excédent d'actif sur passif	R1000	2 337 192

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110	416 958	195 725	0	365 285	592 274	0	406 595	105 145	0	133 271	143 876	1 621					2 360 749
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	304	0	108	0	0	473	0	0	0	0	0					886
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	73	530	0	3 533	10 523	0	46 833	1 407	0	0	0	380	0	0	0	0	63 277
Net	R0200	416 885	195 499	0	361 860	581 752	0	360 235	103 738	0	133 271	143 876	1 241	0	0	0	0	2 298 358
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210	416 963	195 607	0	366 356	593 259	0	406 131	106 006	0	133 127	143 957	1 593					2 362 999
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	304	0	108	0	0	473	0	0	0	0	0					886
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	73	530	0	3 533	10 523	0	46 833	1 407	0	0	0	382	0	0	0	0	63 280
Net	R0300	416 890	195 382	0	362 931	582 737	0	359 771	104 599	0	133 127	143 957	1 210	0	0	0	0	2 300 604
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310	326 873	32 663	0	371 786	557 352	0	432 488	56 045	0	30 406	74 019	658					1 882 290
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	142	0	85	0	0	34	-77	0	0	0	0					185
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	-88	0	0	4 512	45 836	0	137 230	-6 846	0	0	2	82	0	0	0	0	180 728
Net	R0400	326 961	32 805	0	367 359	511 516	0	295 292	62 815	0	30 406	74 017	576	0	0	0	0	1 701 747
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410	-326	-29	0	-14 781	4 468	0	3 843	-522	0	0	-2	-60					-7 407
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-51	0	0	0	0	-51
Net	R0500	-326	-29	0	-14 781	4 468	0	3 843	-522	0	0	-2	-10	0	0	0	0	-7 356
Dépenses engagées	R0550	81 984	55 517	0	109 485	220 125	0	167 417	36 441	0	66 789	56 305	620	0	0	0	0	794 684
Autres dépenses	R1200																	872
Total des dépenses	R1300																	795 556

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	6 943	85 157	0	21 385	0	0	0	1 715	115 201
Part des réassureurs	R1420	4 202	121	0	8 277	0	0	0	0	12 601
Net	R1500	2 741	85 036	0	13 108	0	0	0	1 715	102 600
Primes acquises										
Brut	R1510	7 056	85 157	0	21 385	0	0	0	1 715	115 313
Part des réassureurs	R1520	4 216	121	0	8 277	0	0	0	0	12 614
Net	R1600	2 839	85 036	0	13 108	0	0	0	1 715	102 699
Charge des sinistres										
Brut	R1610	716	68 699	0	7 184	0	0	0	2 329	78 927
Part des réassureurs	R1620	690	0	0	3 562	0	0	0	0	4 251
Net	R1700	26	68 699	0	3 622	0	0	0	2 329	74 675
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	1 803	12 937	0	-516	0	0	0	-274	13 950
Part des réassureurs	R1720	1 293	0	0	37	0	0	0	0	1 331
Net	R1800	510	12 937	0	-553	0	0	0	-274	12 620
Dépenses engagées	R1900	3 141	6 594	0	10 386	0	0	0	72	20 193
Autres dépenses	R2500									4
Total des dépenses	R2600									20 197

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0070
R0010				
		C0080	C0090	C0140
Primes émises				
Brut - assurance directe	R0110			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140			
Net	R0200			
Primes acquises				
Brut - assurance directe	R0210			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240			
Net	R0300			
Charge des sinistres				
Brut - assurance directe	R0310			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			
Part des réassureurs	R0340			
Net	R0400			
Variation des autres provisions techniques				
Brut - assurance directe	R0410			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			
Part des réassureurs	R0440			
Net	R0500			
Dépenses engagées	R0550			
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			

S.05.02.01 - 02

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

S.22.01.22

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	3 509 892			1 074	
Fonds propres de base	R0020	2 339 156			-785	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	2 339 156			-785	
Capital de solvabilité requis	R0090	1 150 267			685	

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	211 060	211 060			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070	50 519	50 519			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	8 036	8 036			
Actions de préférence	R0090					
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	2 075 112	2 075 112			
Passifs subordonnés	R0140	20 000		20 000		
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170					
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200					
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	7 524	7 524			
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	1 976				
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230					
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250					
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	15 560	15 560			
Total déductions	R0280	15 560	15 560			
Total fonds propres de base après déductions	R0290	2 339 156	2 319 156	20 000		
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					

Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410					
Institution de retraite professionnelle	R0420					
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430					
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440					
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460					
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par	R0520	2 339 156	2 319 156	20 000		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	2 339 156	2 319 156	20 000		
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	2 339 156	2 319 156	20 000		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	2 339 156	2 319 156	20 000		
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	409 590				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	5,71				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	2 339 156	2 319 156	20 000		
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	1 150 267				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	2,03				

S.23.01.22 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	2 337 192
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	500
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	261 579
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Autres fonds propres non disponibles	R0750	
Réserve de réconciliation	R0760	2 075 112
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	9 436
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	71 855
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	81 290

S.25.01.22

Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	663 757	9 - Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	45 486		
Risque de souscription en vie	R0030	138 638	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	151 843	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	684 484	9 - Simplifications not used, 18 - risque de primes et de réserve (entreprises captives)	9 - aucun
Diversification	R0060	-526 464		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	1 164		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 158 907		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	75 537
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-73 531
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-37 339
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 123 574
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	1 150 267
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	409 590
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	0
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	26 693
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	0
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	0
Capital de solvabilité requis	R0570	1 150 267

Approche concernant le taux d'imposition		oui / non
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	oui

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-10 038
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-10 038
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-299 864

ANNEXE

SGAM Matmut (avec Mgéfi)

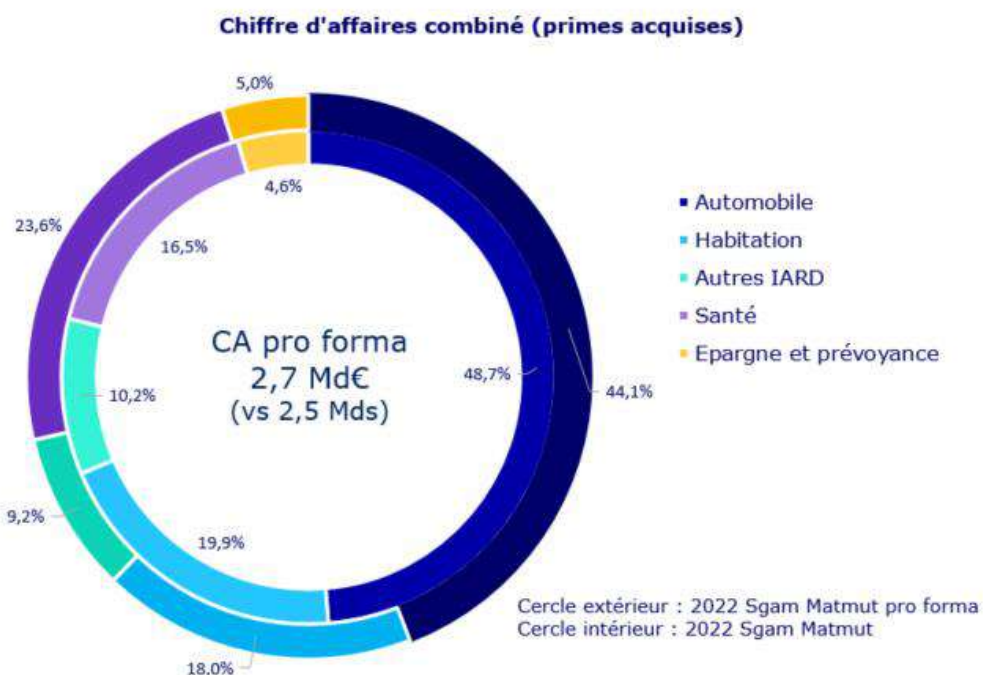
ACTIVITE ET RESULTATS

Présentation de l'activité

Le collège de supervision de l'ACPR réuni le 21 septembre 2022 a autorisé la nouvelle affiliation de Mgéfi, faisant évoluer le périmètre prudentiel de Sgam Matmut au 1er janvier 2023.

Les principales activités des membres affiliés de la SGAM consistent en la souscription de risques d'assurance Non Vie (assurance de biens et de responsabilité civile et assurance Santé) et de risques d'assurance Vie (épargne, retraite, décès).

Chiffres clés



Le chiffre d'affaires Pro forma du nouvel ensemble atteint 2,7 milliards d'euros. Il est majoritairement issu de l'activité d'assurance de dommages (de biens et de responsabilité civile) : 71,4% versus 78,8% dans le périmètre 2022, suivi par la santé 23,6% et l'épargne prévoyance.

La nouvelle affiliation de Mgéfi à Sgam Matmut participe à accroître la diversification de son portefeuille. La part de l'activité santé passe de 16,5% à 23,6% de son chiffre d'affaires.

Le résultat net combiné pro forma du Groupe s'établit à 46,2 millions d'euros (versus 46,9 millions d'euros dans le périmètre 2022). Il se décompose comme suit :

Montants en M€	2022			TOTAL
	Assurance non-vie	Assurance vie	Autres Activités	
Primes acquises	2 627,7	108,3	0,0	2 735,9
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	0,0	0,0	12,2	12,2
Autres produits d'exploitation	65,7	1,3	19,2	86,2
Produits financiers nets de charges	180,3	35,2	0,7	216,2
Total des produits d'exploitation	2 873,6	144,8	32,1	3 050,5
Charges des prestations d'assurance	2 440,1	119,3	0,0	2 559,4
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-120,2	1,9	0,0	-118,3
Charges des autres activités	0,0	0,0	32,9	32,9
Charges de gestion	508,3	15,8	0,0	524,0
Total des charges d'exploitation	2 828,1	137,0	32,9	2 998,0
Résultat de l'exploitation courante	45,5	7,8	-0,7	52,5
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts				0,0
Autres produits nets non techniques				-3,1
RESULTAT DE L'EXPLOITATION après dotations aux amrts et dépr. des écarts d'acquisition				49,4
Résultat exceptionnel				-4,2
Impôts sur les résultats				-0,7
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES				44,6
Quote-part résultats entreprises mises en équivalence				1,1
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ				45,7
Intérêts minoritaires				0,6
RÉSULTAT NET DU GROUPE				46,2

SYSTEME DE GOUVERNANCE

Au même titre que les autres entreprises affiliées, Mgéfi s'intègre dans les principes de fonctionnement de la SGAM Matmut et notamment ceux relatifs à sa gouvernance, à l'exercice de l'influence dominante et aux règles en matière de pilotage prudentiel, avec convergence progressive vers les méthodologies afférentes du Groupe Matmut.

Gouvernance institutionnelle

Conformément aux dispositions de la convention d'affiliation de la SGAM Matmut, chaque entreprise affiliée dispose au sein du Conseil d'administration de la SGAM Matmut, d'un nombre de sièges déterminé.

En application d'un principe de bonne transparence de fonctionnement, des représentants de la SGAM Matmut sont invités permanents aux Conseils d'administration / conseil de surveillance des entreprises affiliées.

Les entreprises affiliées dont désormais Mgéfi sont incluses dans le périmètre de suivi des quatre comités spécialisés du Conseil d'administration de la SGAM :

- du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- du comité des Nominations et Rémunérations, en charge d'examiner les propositions de nominations et les conditions de rémunération des mandataires sociaux et principaux dirigeants des entités du groupe,
- du comité éthique et pratique mutualistes qui a pour mission d'assurer la mise en place des mesures imposées par la réglementation relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption.

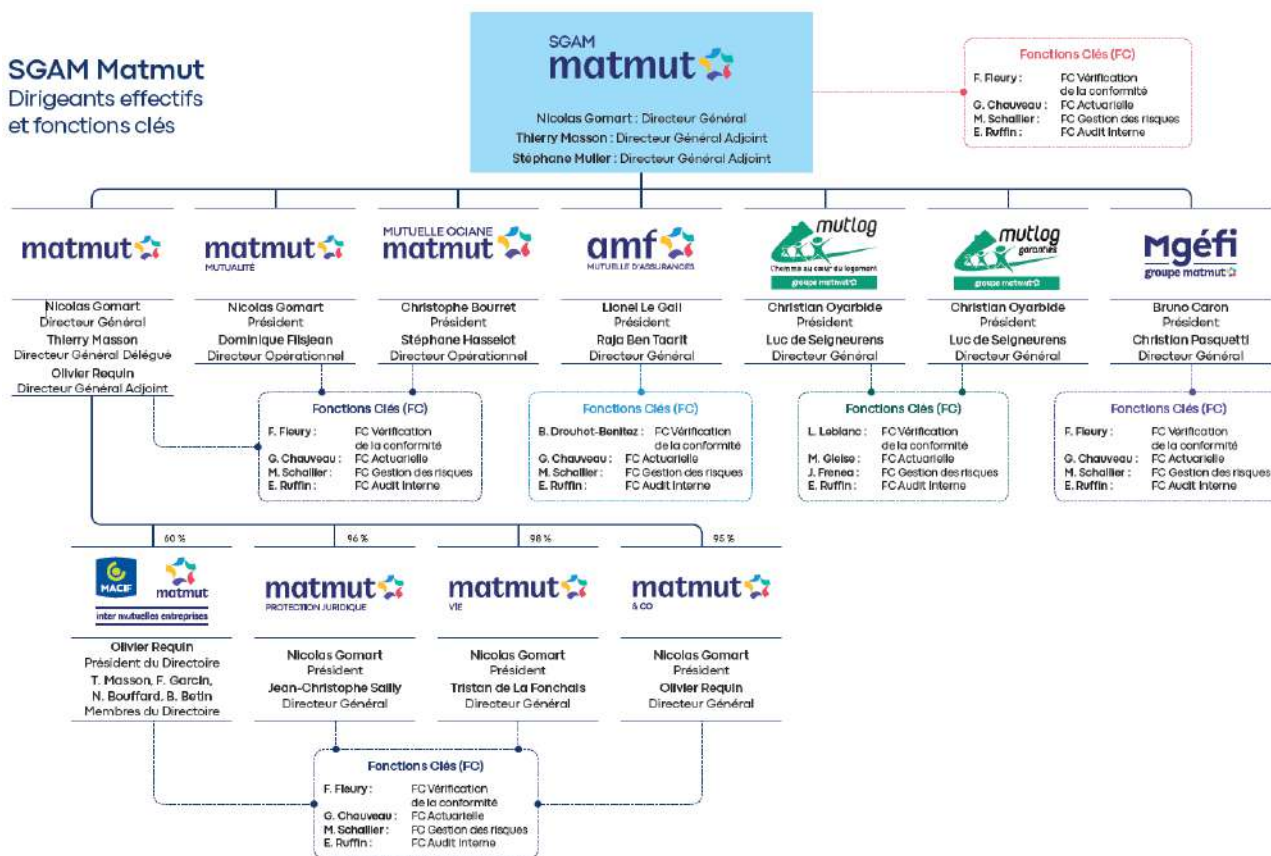
Participation de toutes les entreprises affiliées à la comitologie opérationnelle de la Direction générale de la SGAM :

- le comité Pilotage Economique (CPE), chargé d'examiner les travaux d'évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA et vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe avec les objectifs fixés,
- le comité Risques et Contrôle interne (CRCI) qui traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et la maîtrise des risques, ainsi que ceux de contrôle interne. Il examine également les rapports narratifs réglementaires et les rapports d'activité des fonctions clés,
- le comité financier, qui définit la stratégie d'allocations d'actifs et examine l'impact sur la solvabilité des orientations d'investissement prises et la situation d'adossement Actif-Passif,
- le comité Technique Offre et Produits (CTOP) qui examine les projets de création et d'évolution de l'offre produits et services de la Sgam Matmut et, pour chacun d'eux, les propositions en matière de positionnement et de politique tarifaire, ainsi que le suivi des impacts sur la société des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles.

Application du mécanisme de solidarité financière SGAM dont notamment :

- la remontée au niveau SGAM Matmut de certaines décisions : opérations financières, investissements, partenariats,
- la participation au mécanisme de solidarité financière au bénéfice d'une autre entreprise affiliée

Unité des titulaires des fonctions clés entre la SGAM Matmut et Mgéfi en lien étroit avec les équipes actuelles au sein de Mgéfi afin qu'elles soient les interlocuteurs privilégiés des Conseil d'administration, comités et directions de Mgéfi.

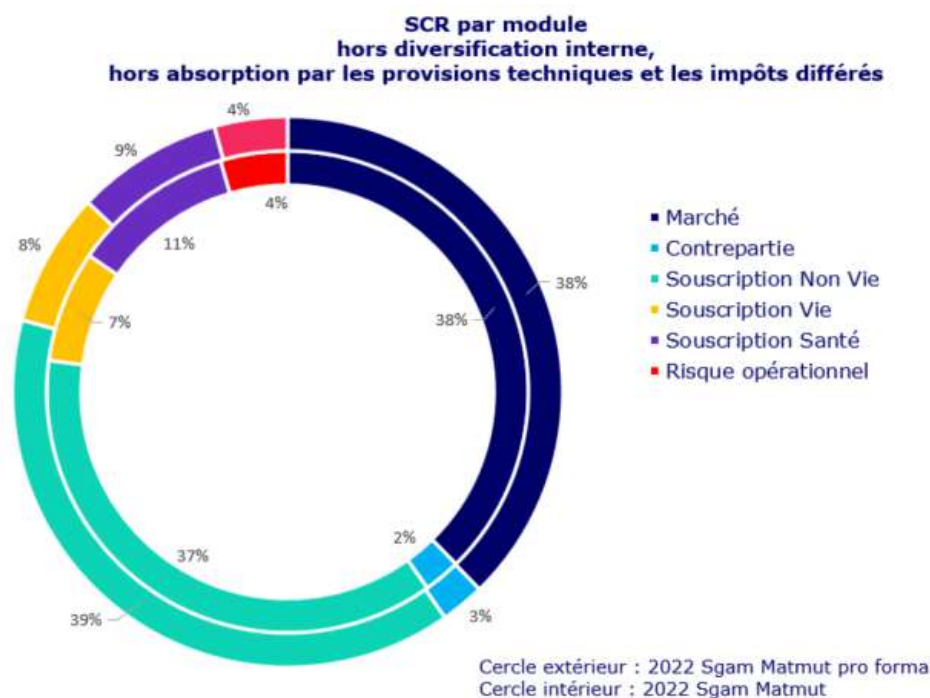


PROFIL DE RISQUE

Les principales activités des membres affiliés de la SGAM consistent en la souscription de risques d'assurance Non Vie (assurance de biens et de responsabilité civile et assurance Santé) et de risques d'assurance Vie (épargne, retraite, décès).

Les risques auxquels Sgam Matmut est exposée sont gérés et suivis dans le respect du cadre d'appétence associé à la mise en œuvre des orientations stratégiques. Ce cadre est fixé par la direction générale et approuvé par le conseil d'administration.

Sgam Matmut évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels conformément à la formule réglementaire standard :



Les risques les plus importants sont :

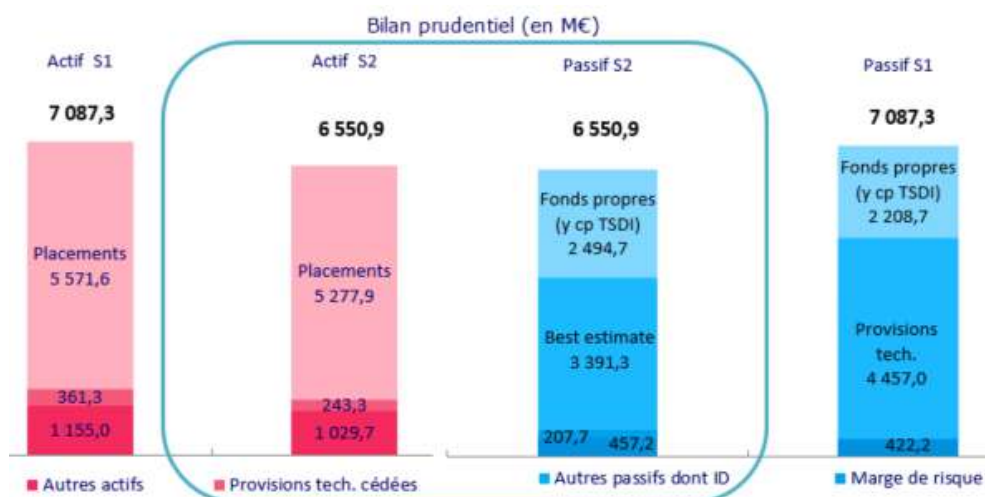
- **Le risque de souscription**, qui représente 85,3% du total du SCR de base (BSCR), essentiellement axé sur la non-vie (56,9%). Il porte principalement sur le risque de primes et réserves attaché à l'assurance automobile et habitation (segments toujours majoritaires dans les activités du futur nouveau périmètre de Sgam Matmut).
- **Le risque de marché**, qui représente 58,0% du total du SCR de base (BSCR). A l'intérieur de ce risque, le risque spread porte le poids le plus significatif (23,9%) suivi de près par le risque action (22,8%) du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

Le risque de contrepartie est mineur (3,8%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs.

Enfin, **la diversification entre les modules de risques** représente 47,1 du SCR de base (BSCR) soit mécaniquement un niveau supérieur à celui du périmètre actuel de la Sgam (45,4%) du fait d'un accroissement de la diversification des activités.

Le bilan pro forma 2022 de la Sgam Matmut (dans son périmètre 2023) se compose :

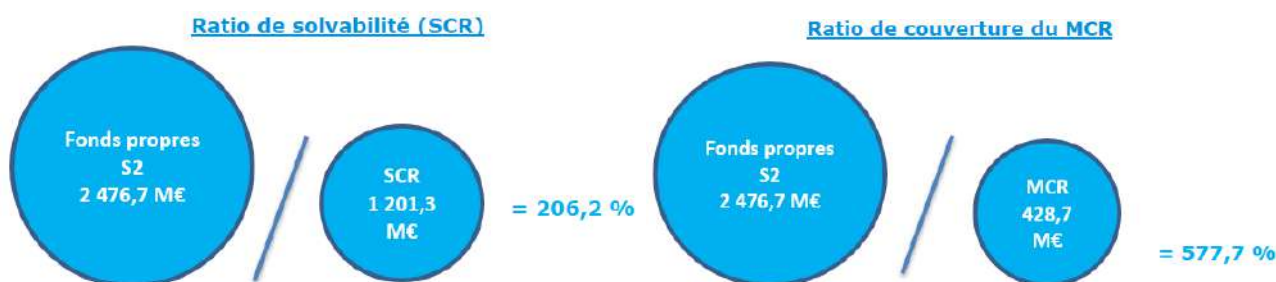
- à l'actif de 81 % de placements (hors immobilier d'exploitation), de 4 % de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 15 %.
- au passif de 51 % de best estimate, 39 % de fonds propres, 7 % d'autres passifs et 3 % de marge de risque.



Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.

La Sgam Matmut n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation, ni sur les provisions techniques, ni sur les taux et les chocs actions, améliorant sa solvabilité. Elle n'applique pas non plus de paramètres spécifiques propres – USP – à son profil de risque, auxquels elle est éligible. Le groupe utilise la correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation de ses engagements telle que prévue à l'article L.351-2 du Code des assurances.

GESTION DU CAPITAL



Le ratio de solvabilité 2022 s'élève à 206,2% en progression de plus de 5 points par rapport à celui du périmètre actuel de la Sgam Matmut.

Cette progression repose sur :

- un accroissement des fonds propres économiques éligibles à la couverture du SCR, soutenu par l'apport de fonds propres de Mgéfi (+137,5 millions d'euros),
- un accroissement plus modéré du SCR (+51,0 millions d'euros) bénéficiant de gains renforcés de diversification intra et inter modules permis par la nouvelle affiliation de Mgéfi. Ces gains de diversification du SCR du groupe sont respectivement de l'ordre de 17,8 millions d'euros et 40,6 millions d'euros (selon les 2 périmètres de Sgam Matmut avec ou sans Mgéfi).

La Sgam Matmut dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres.

Elle couvre largement les exigences réglementaires.

